

N°
14

TRIMESTRIEL
Septembre 2005
5 €

PASSION ARCHITECTURE

L'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure

36^e CONGRES DE L'UNION
DES ARCHITECTES
6. 7. 8. OCTOBRE 2005
PARIS CIRQUE D'HIVER
COHESION
SOCIALE ET
ARCHITECTURE
TOUS EN PISTE!!
Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

- > Les RDV de l'UNSAFA : spécial 36^e congrès
- > Bon sens : "Trop tard le non ?"
- > Contexte réglementaire en mouvement Les architectes en sont-ils conscients ?
- > Infos sociales : "L'urgence de la bataille pour l'emploi"

Cahier Spécial
Région Île-de-France



Il est encore temps de participer
au congrès 2005
(bulletin d'inscription page 24)



En couverture
Photo et réalisation :
• Tribune du Parc des Sports
des Maisons Rouges,
Bry-sur-Mame (94)
Architecte : Atelier 2A
Photographe : Paul Kozlowski

Sommaire



p.4	À L'HONNEUR	p.27-30	CLUB PRESCRIRE
pp.5-6	BON SENS : "Trop tard le non ?"	pp.32-34	INFOS SOCIALES : "L'urgence de la bataille pour l'emploi"
pp. 7-8	INFOS MINISTÈRES : "Contexte réglementaire en mouvement - Les architectes en sont-ils conscients ?"	p.36	RÉGLEMENTATION : "Un combat actif pour l'accessibilité"
pp.9	VIE SYNDICALE : "Tandem de la réussite"	p.37	FORMATION
pp.10-11	COLLECTIVITÉ LOCALE : "Interview de Bertrand Delanoë"	pp.39	ENVIRONNEMENT : "1, 2, 3, nous irons au bois"
pp.13-17	CAHIER SPÉCIAL RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	pp.41	INFOS TECHNIQUES : "Un terrain pour quelle maison ?"
pp.18-26	LES RENDEZ-VOUS DE L'UNSAFA : le 36^e congrès national de l'UNSAFA	p.42	ARCHI-BOOKS

Édito



Au terme de mon dernier mandat, je signe là mon dernier éditto. Tout au long de ces 4 ans, nous avons œuvré pour faire reconnaître qu'il n'y aura pas de développement durable sans le juste investissement dans la matière grise et sans changement fort des mentalités : il nous faut désormais imposer le raisonnement en coût global, seul moyen de faire des économies durables.

Ces valeurs, nous nous sommes efforcés de les faire partager et porter avec et par nos partenaires, d'où un certain nombre d'actions communes avec les maîtres d'ouvrages (Union Sociale pour l'Habitat, Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM, FPC France), la maîtrise d'œuvre (CICF, SYNTEC, UNTEC), les entreprises (CAPEB, FFB et même EGF).

La cohésion sociale, facteur de paix sociale, appelle des mesures fortes.

Si le poids économique de notre secteur est énorme (98 milliards d'euros en 2005), son impact, au plan culturel, social, politique, environnemental, etc, est gigantesque.

Pour obtenir un cadre de vie de qualité, il faut que les citoyens l'exigent !

C'est pourquoi, nous le répétons, il faut :

- mettre les citoyens en appétit d'architecture dès le plus jeune âge en les sensibilisant à l'importance de la qualité des lieux,
- offrir à tous les élus, l'indispensable conseil en aménagement, urbanisme et architecture : un maire, un architecte,
- compléter la formation initiale de l'architecte par une formation professionnalisante sérieuse, conforme aux recommandations de l'UIA (Union Internationale des Architectes) et CAE (Conseil des Architectes Européens) : 2 ans minimum.

Alors que nos voisins européens (Allemagne, Italie, Angleterre) disposent chacun sur leur territoire de 80 000 à 100 000 architectes, la France n'est même pas capable, malgré la loi de 77 (spécificité française), d'employer convenablement ses 26 000 architectes.

Certains préfèrent peut-être laisser croire que l'architecte n'est qu'un artiste, réservé à une clientèle aisée et cultivée alors qu'il doit servir au quotidien et grâce à une formation adaptée, être reconnu comme le principal vecteur du triptyque coût - délai - qualité.

En tant que créateur et concepteur du projet, c'est bien lui qui porte cette responsabilité suprême qu'il partage ensuite avec les partenaires de la maîtrise d'œuvre.

Vu sous cet angle, l'impact économique, social, environnemental de l'architecte est déterminant, c'est pourquoi il convient de lui redonner sa place, toute sa place.



François Pélegrin
Président de l'UNSAFA

PASSION ARCHITECTURE

26, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45
Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : unsa@wanadoo.fr
Directeur de publication : François Pélegrin
Rédacteur en chef : Thierry Parinaud
Régie publicitaire
Club Prescrire | Michel Hordé
Club Partenaires
Abonnement (4 numéros par an)
20 € TTC, tél. / fax UNSFA

Conception et réalisation :
EDITIONS PC

Philippe Chauveau,
Sophie Chauvin,
Philippe Morineau
Tél. : +33 (1) 42 73 60 60
"Passion Architecture"
est une publication de l'organisation



La direction se réserve le droit de refuser toute publicité.
Bureau de l'UNSAFA :
François Pélegrin, Thierry Parinaud, Gilbert Ramus,
Gérard Senior, Philippe Boille, Emmanuel Petit,
Alain Masson, Michel Rouleau, Michel Hordé,
Philippe Roux, Dominique Jouffroy, Hervé Graff,
Antoine Daudré-Vignier, Anne Sandlarz, Martine Dousset,
Philippe Klein, Régis Chaumont, Laurent Hess,
Hervé Chambon, Philippe Gallois, François Averous.
Illustration graphique : Nicolas Depoutot
ISSN : 1637-2735
CPPAP : 1204682499

Imprimerie Chirat

À l'honneur / Actuas



L'ENAB (École Nationale des Architectes Bâisseurs) accueille sa deuxième promotion à la rentrée 2005

Architectes Bâisseurs France, association qui regroupe les architectes du Groupe Architecteurs, a créé en 2003 une école pour former des architectes jeunes ou expérimentés, au métier d'Architecte Contractant Général. Cette spécialité de la profession se caractérise par un engagement constant tout au long de la chaîne de réalisation, depuis la conception des bâtiments jusqu'à la livraison, prix et délais garantis ; elle s'applique à tous types de construction.

Cette orientation professionnelle réclame une formation spécifique : au savoir de l'architecte diplômé de l'enseignement supérieur doit être associé le savoir-faire du métier de Contractant Général.

La transmission des connaissances est assurée par des experts spécialistes de chaque domaine : professeurs de l'enseignement supérieur, professionnels en exercice.

Les enseignements couvrent l'ensemble des compétences nécessaires dans la gestion d'un projet : de la prospection générale à la livraison du chantier. La formation prévoit une partie dite "résidentielle", sur la base de séminaires bloqués, et une partie dite "projet personnel".

- La partie "résidentielle" (300 heures) se déroule en groupe dans des sociétés d'Architectes membres du Groupe Architecteurs, à raison de 6 semaines durant la première année de formation. Le programme prévoit six heures de cours ou de travaux dirigés par jour, auxquelles viennent s'ajouter deux heures consacrées aux travaux d'équipe : démonstrations, conférences et exposés.
- La partie "projet personnel" se déroule parallèlement sous forme de stages d'observation et d'apprentissage. Encadrés par des responsables, les stagiaires doivent mener à bien leurs travaux personnels : dossiers, enquêtes, recherches documentaires, etc.
- 200 heures de formation généraliste viennent compléter la formation par période de deux ou trois jours sur Paris.

La pédagogie utilisée est active et interactive. À l'issue du cursus, chaque stagiaire est en mesure de définir et de présenter un projet professionnel cohérent. Des passerelles sont aussi établies avec des groupes de recherche internes au groupe et avec l'université.

Début de la prochaine session : fin octobre 2005. Cette école répond donc en tout point à la demande de nos organismes de tutelle et de la profession, c'est-à-dire une vraie formation professionnalisante en alternance de deux ans pour exercer les métiers de la Maîtrise d'œuvre à l'issue des cinq années du Master. En cela, elle anticipe la réforme des études d'Architecture.

Pour en savoir plus : www.architecteurs.fr



Hommage...

Paul Chaudonneret, notre grand ancien du syndicat de Bourgogne, grand humaniste et penseur qui nous a provoqué positivement depuis si longtemps, nous a quitté.

Paul aimait la confrontation des idées et des manières de voir sans souci des générations. Il contestait notre société empêtrée de règles compliquées, de sigles abscons, d'égoïsmes rassis et revendiquait toujours ce qui doit être notre fil d'Ariane : "l'architecture est d'abord un humanisme puisqu'elle a pour fin la personne humaine et son épanouissement".

Né en 1923, diplômé en 1948 (Atelier Henri Madelain), premier Second Grand Prix de Rome et médaille d'or des hautes études d'architecture en 1953, Grande Médaille de la SADG en 1954, Paul Chaudonneret ne brigait pourtant pas les honneurs. Homme discret, il s'était installé à Dijon en 1960 où il a réalisé de nombreux bâtiments publics (écoles, collèges, administrations...) ou privés.

Homme de rigueur et d'une grande honnêteté intellectuelle, il vivait à plein son métier, notait et croquait dans son carnet tout ce qui attisait sa curiosité. Poète, il savait convaincre sans perdre de vue la réalité des éléments. Vigilant sur ses chantiers, il admirait le geste de celui qui sait bâtir.

Le Syndicat des Architectes de Bourgogne adresse ses sincères condoléances à Mme Chaudonneret et à toute sa famille, et en particulier à son fils Pierre Chaudonneret et son épouse Annie Danon, nos confrères à Dijon.



Gaétan Siew, élu président de l'UIA à Istanbul

Architecte mauricien, il est entré en fonction lors de la 103^e session du Conseil de l'UIA, le 10 juillet 2005 et succède ainsi à Jaime Lerner (Brésil).

Diplômé de l'école d'architecture de Marseille en 1979, il exerce libéralement dans son agence de Port-Louis depuis 1981. Ses projets et ses réalisations portent

sur des équipements touristiques et commerciaux, sur des programmes d'aménagement et de restructuration urbaine à Maurice et dans l'Océan indien, en France et en Inde.

Sur la scène internationale, il est membre du Conseil de l'UIA de 1993 à 2002, puis est élu premier Vice-président de l'Union, lors de l'Assemblée générale de Berlin, en 2002. Entre 1998 à 2005, il est Secrétaire général de l'Union des architectes d'Afrique (UAA).



François Pélegrin, président du Conseil National de la Construction

François Pélegrin a été élu à la présidence du CNC le 29 juin dernier.

Le Conseil National de la Construction a pour objet : "l'étude, la défense et la promotion, dans un esprit de concertation et de communauté d'intérêts, des activités de la construction et du cadre de vie".

Il a été créé en 1983 grâce à l'action volontaire du président de l'UNSFA : Michel Delaporte.

Les 5 fondateurs sont la FFB, la FNAIM, la FPC, l'UNICEM et l'UNSFA. Le Conseil National de la Construction réunit aujourd'hui la majorité des fédérations professionnelles.

Trop tard le non ?

Par les traités européens successifs, les États se sont engagés à amender leurs propres législations, pour le “meilleur” selon les uns et pour le “pire”, selon les autres, sans doute les plus nombreux si l'on regarde les résultats du référendum du 29 mai 2005.

En ce qui concerne les marchés publics, l'État français a longtemps résisté afin de ne pas détruire ce qu'il avait mis beaucoup de soin à construire et que tous jugeaient efficace. Mais la résistance a probablement des limites, car le projet de nouveau code des marchés publics constitue un nouveau pas vers la reddition totale.

Le NON est-il arrivé trop tard ?

De traités en traités, à 6, 9, 12 ou 15 nations, des eurocrates désignés par des élus trop préoccupés par les élections suivantes pour surveiller ceux qu'ils avaient nommés, ont construit des mécanismes européens qui couvrent de plus en plus de domaines et qui contraignent les États à corriger régulièrement leurs propres législations.

“Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés” : les “produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine” n'y ont pas échappé puisque nous recensons dix directives sur le sujet depuis 1973 ! S'opposer à l'harmonisation de nos législations, ce serait renoncer à construire une EUROPE dont tous les citoyens partageraient non seulement des valeurs communes, mais “vivraient” sans dyscohérence majeure, qu'il s'agisse d'enseignement, de travail, de commerce, de loisirs, de justice, etc.

Mais cette harmonisation progressive pose d'innombrables problèmes dont le plus constant est que, pour chaque domaine, les dispositifs réglementaires qui ont fait la preuve de leur efficacité dans un pays sont rarement identiques à ceux qui, dans les autres pays, ont été jugés pertinents (parfois, ils sont carrément incompatibles).

Alors qui choisit et qui tranche ? Tout simplement les Commissaires européens qui, sans résistance du Parlement-Babel, mais les oreilles pleines du vacarme des lobbies des groupes puissants, ont rédigé puis fait adopter des centaines de directives en quelques décennies et ont fixé des délais pour leur transposition dans les droits nationaux de chaque pays. Ceci explique pourquoi les lois françaises sont régulièrement corrigées, tantôt en bien, tantôt en mal.

Les français n'aiment pas changer leurs habitudes, c'est bien connu, mais ils ne sont pas sots au point de refuser de nouvelles dispositions dont tout laisserait à penser qu'elles seront meilleures que les anciennes. Hélas parfois, nous sommes convaincus du contraire et malgré cette “certitude”, nous sommes mis en demeure par “Bruxelles” de détériorer ou de supprimer un dispositif national qui fonctionnait bien et qui donnait d'excellents résultats.

Le domaine des marchés publics est caractéristique de cette difficulté (ce sujet est d'actualité puisqu'un nouveau code applicable dès 2006 est en discussion).



Voici un exemple de la “coercition” bruxelloise : la France avait admis qu'une collectivité publique peu aguerrie pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un équipement complexe pouvait donner “mandat” à une autre personne publique, mieux structurée, pour agir en son nom. Pourquoi une autre personne publique ? Tout simplement parce que, toute personne publi-

que étant censée servir “l'intérêt général”, on pouvait penser qu'un mandataire “public” poursuivrait le même but d'intérêt collectif que son mandant et n'en profiterait pas pour s'enrichir “sur le dos” de ce dernier ; aux “règles” inscrites dans la convention signée, s'ajoutait la “confiance” entre personnes publiques. L'attribution du “mandat de maîtrise d'ouvrage” était ainsi encadrée par les articles 3 à 5 de la loi MOP.

Les commissaires européens n'ont pas admis cette restriction de concurrence au bénéfice des seules structures publiques. La France a résisté dix ans et elle a fini par céder¹ : désormais, selon les nouveaux articles 3 à 5 de la loi MOP, le “mandat de maîtrise d'ouvrage” pourra être exercé par n'importe quelle personne, publique ou privée ; pourtant, ce n'est pas faire injure au secteur privé que de penser qu'un opérateur privé n'a pas pour vocation première la défense de l'intérêt public, mais plutôt celui de ses actionnaires.

De fait, les commissaires européens sont des intégristes de la concurrence technico-économique la plus libérale (voire la plus sauvage) et affichent une réelle répugnance à l'égard de toute prestation dont les spécificités les contraindraient à prévoir des procédures appropriées. Ils refusent d'admettre que choisir son maître d'œuvre par appel d'offres au moins-disant est absurde. D'ailleurs, les “professions réglementées” comme celle des architectes, et leur “déontologie” sont régulièrement la cible de leur vindicte, en raison des spécificités de leurs fonctions.

[1] Ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004

Selon Bruxelles, quelle que soit la nature des prestations à effectuer et les professionnels concernés, le premier critère de sélection des candidats est leur "capacité économique et financière"². Quand on en vient à la justification de leurs "capacités techniques", le "prix" des prestations citées en référence n'est jamais absent, et pour les "capacités professionnelles", il est surtout question des effectifs et du nombre de machines et équipements techniques.

Les jeunes équipes et les prestataires à taille humaine ont du souci à se faire.

Quand, pour l'attribution d'une offre, les commissaires citent les critères autorisés, ils ne reconnaissent que "le prix le plus bas" ou "l'offre économiquement la plus avantageuse" et dans ce dernier cas, la "pondération" des critères est quasiment obligatoire. On aurait pu rêver que, pour certaines prestations (celle de maîtrise d'œuvre en architecture par exemple), on privilégie "l'offre culturellement et économiquement la meilleure". Mais non, pas de ça en Europe ! Car parler de "valeur culturelle" d'une offre doit paraître choquant à Bruxelles : les exigences d'un client public doivent être limitées aux spécifications "techniques" dont la satisfaction pourra être jugée selon des critères "objectifs".

Quand les commissaires évoquent (la plume un peu forcée) le critère "environnemental", tantôt celui-ci est réduit à sa fraction quanti-

fiable techniquement (puisqu'il faut justifier objectivement la note attribuée, pondération oblige), tantôt il concerne les certifications (ISO ou autre) dont les candidats peuvent se parer.

Espérons que les jurés des concours d'architecture continueront de braver Bruxelles :

- en sélectionnant les candidats en fonction de la valeur architecturale de leurs œuvres,
- en analysant les projets concurrents à partir de leur composition générale et de leurs qualités d'insertion dans les sites naturels ou urbains, de leur dimension humaine et sociale, de leur valeur culturelle et patrimoniale, en fonction finalement de ce que les projets sont susceptibles d'apporter, pour le court et le long terme, à la qualité de vie des citoyens dans la ville ou à la campagne.

Pour l'instant, l'affaire du mois, c'est le projet d'un nouveau code des marchés publics, promis pour la fin de l'année 2005. Sollicitée par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, l'UNSFA a analysé ce projet et a proposé diverses corrections : le rapport de l'UNSFA est sur son site "archilink".

La morale du contenu même de ce projet, c'est que l'État français paraît las de se battre contre Bruxelles afin de défendre les mécanismes hexagonaux qui donnaient de bons résultats, et finit par aligner ses règles sur celles imposées par la Commission, même quand il y a tout lieu de penser que l'efficacité de la commande publique y perdra.

C'est à ce sujet que l'on peut s'interroger sur le résultat du référendum du 29 mai. Les tenants du "OUI" rappelleront que

le traité constitutionnel aurait donné aux "politiques" plus de pouvoir vis-à-vis des commissaires européens, ce qui est exact, et ils ajouteront que le résultat négatif a affaibli la France désormais moins écoutée par ses partenaires européens et qu'il n'y a plus qu'à céder sur tout !

Et si, d'une faiblesse passagère, la France en faisait une force ?

Nos plus hauts dirigeants ne peuvent-ils pas affronter les commissaires et leur faire constater les dégâts causés par leur intégrisme ?

"Cessez de vouloir faire une Europe ultra-libérale qui ne convient pas aux peuples³. Cessez de vouloir libéraliser les services en procédant à l'envers (libéraliser avant d'harmoniser, comme le prescrit l'absurde et dangereux "principe du pays d'origine" dans le projet de directive Bolkestein). Vos agissements passés sont déjà causes de deux ruptures graves dans deux grands pays. Prenez garde que la cassure ne s'élargisse au point d'être irréparable."

Soyons optimistes et disons que l'Europe peut se faire si le rythme et l'ampleur des efforts à produire sont supportables par les citoyens, mais, si on veut éviter des résistances déraisonnables, encore faudra-t-il éclairer objectivement ces derniers sur les transformations à venir, et là dessus, la France a beaucoup de retard à rattraper. ■

Gilbert Ramus

[2] Placer le chiffre d'affaires d'une société comme critère d'une sélection pourrait être pertinent si la pondération donnait la meilleure note aux entreprises dont le chiffre d'affaires se tient à l'intérieur d'une fourchette de CA cohérente avec la taille du marché. Mais personne n'ose faire ce choix intelligent. Pourquoi donc la Commission favorise-t-elle ainsi les plus grosses structures ?

[3] Pour la circonstance, on oubliera de dire que notre pays a été le champion de la désinformation sur l'Europe (voir Passion architecture n°13, page 8)



La maison à 100 000 €

Jean-Louis Borloo veut mettre en place avec les collectivités des dispositifs juridiques et financiers (notamment pour atténuer l'impact du prix du foncier) destinés à permettre à des français de condition modeste, l'acquisition d'une maison individuelle.

À un titre ou à un autre, des architectes participeront à la mise en œuvre de ce projet.

Mais l'UNSFA se devait d'alerter le Ministre sur les risques inhérents à ce type de démarche et a obtenu que certaines précautions soient insérées dans la charte proposée aux collectivités et aux professionnels.

Les Français qui aspirent à la possession d'une maison individuelle, n'ont parfois d'autres motifs que de fuir un environnement collectif qui leur fait peur¹, mais ils ont aussi de bonnes raisons de vouloir disposer d'un espace naturel privatif, dans lequel leurs enfants, témoins des caprices de la végétation, pourront gambader en sécurité avec un animal domestique.

Toutefois, il faut être conscient que la proximité des logements avec les équipements publics et privés, les services et les commerces (qui sont aussi les lieux de travail) et leur desserte permanente et efficace par des moyens collectifs de transport ne sont possibles que pour une population rassemblée dans un périmètre limité. Seul, un minimum de densité permet aux villes d'offrir ces avantages que l'on attend d'elles, ce qui exclut la généralisation de la maison individuelle².

Il ne s'agit là que d'un constat réaliste même s'il est simplifié à l'extrême.

En dépit de ce constat, Jean-Louis Borloo veut ouvrir à une population plus importante la possibilité de réaliser leur rêve de maison individuelle : "la maison à 100 000 €" a cet objectif.

Les architectes accompagneront toute démarche susceptible de satisfaire un plus

[1] Au delà de bonnes raisons de vouloir une maison individuelle, beaucoup de ceux qui y aspirent :

- ne sont pas complètement conscients des contraintes de l'habitat individuel,
- les "vraies bonnes raisons" de leur choix se résument souvent au désir d'échapper au "mal-vivre" subi dans certains quartiers de nos villes et banlieues.

Si nous ne voulons pas tout dynamiter, il faut surtout s'appliquer à créer le "bien-vivre" là où il a disparu.

[2] Certaines villes des Etats-Unis ont fait le choix de cités démesurément étendues et d'un réseau routier tentaculaire, ce qui conduit chaque famille à la nécessaire possession de plusieurs moyens individuels de transports. Est-ce que ce sera le choix français ?

grand nombre de français, à condition que ce ne soit pas un "piège" pour ceux-ci et que cela ne se fasse pas au détriment de notre "territoire" : l'UNSFA a dénoncé plusieurs risques.

- Le premier risque est d'ordre **urbanistique** : la recherche de terrains à prix abordables peut : - soit conduire au choix de zones "délaissées" ou à l'extension mal maîtrisée des périmètres constructibles, - soit favoriser le "mitage" des espaces naturels.
- Un autre défaut porte sur **l'information due aux familles** intéressées par l'offre : leur laisser croire qu'elles peuvent obtenir en même temps la maison individuelle et les services du centre ville (voir ci-dessus) serait "incorrect" : au minimum, elles devront assumer les temps et les surcoûts inévitables des transports.
- La troisième difficulté concerne le **rapport qualité/prix du logement** proposé ; le prix de la construction est le résultat de la balance entre : - dans un sens, les surcoûts imposés de l'extérieur (matières premières ou énergie par exemple) et ceux induits par l'accroissement constant et volontaire des qualités et performances des bâtiments (dans ce domaine, la collectivité a le choix du rythme, mais il serait condamnable de le freiner), - et, dans l'autre sens, les gains de productivité qu'apportent de manière continue les efforts et l'imagination de tous les acteurs, concepteurs, entrepreneurs et industriels.

Il ne serait donc pas convenable de laisser croire au miracle spontané du "beaucoup mieux" pour "beaucoup moins cher".

Les architectes ne refuseront pas de participer à la mise en œuvre de ce projet et nous ne doutons pas qu'ils le feront avec talent ; mais pourront-ils faire obstacle aux risques dénoncés ? Cela n'est pas sûr.

L'UNSFA a naturellement présenté à Jean-Louis Borloo les réserves exprimées ci-dessus afin que diverses précautions soient prises dans les dispositifs du projet ministériel³.

On peut craindre néanmoins que quelques maires des villes d'accueil, principaux décideurs politiques de la mise en œuvre de la "maison à 100 000", ne se laissent entraîner par des opérateurs trop "empressés". Dans l'espoir que les maires n'autorisent ces constructions que si leurs qualités "urbanistiques" sont susceptibles d'enrichir leur territoire, l'UNSFA a demandé qu'ils aient l'obligation de recueillir au préalable l'avis écrit de l'architecte conseil du département. ■

Michel Roulleau
Architecte à Nantes

[3] Retrouvez sur le site archilink.com la lettre adressée au Ministre par l'UNSFA en date du 12 août 2005

CQFD

Logements optimisés : Coûts, Qualité, Fiabilité, Délais Appel à propositions

En lançant cet appel, le PUCA souhaite recueillir des propositions de procédés constructifs permettant d'accélérer le processus de construction et, partant, le logement des Français. Ces propositions seront mises en œuvre sur des opérations expérimentales afin de contribuer à la politique du plan de cohésion sociale et à la politique de rénovation urbaine, et en cela de permettre la mise à disposition plus rapide de logements à coût et qualité maîtrisés dans des délais exemplaires.

Cet appel d'offres est consultable sur les sites internet :
<http://www.logement.gouv.fr>
<http://www.chantier.net>

Contexte réglementaire en mouvement

Les architectes en sont-ils conscients ?

Les architectes qui prennent connaissance des nouveaux textes législatifs ou réglementaires que le Parlement et le Gouvernement ne cessent de produire, sont en droit de critiquer les dispositifs qu'ils jugent mauvais pour eux. Mais parfois, ils se retournent vers nous et nous interpellent : "Alors, que fait la profession ?" Je leur pose à mon tour la question : "Et toi, que fais-tu pour ta profession ?"

Heureusement pour ces confrères, quelques milliers d'architectes ont compris que le premier geste à accomplir dans l'intérêt collectif était de se syndiquer, afin qu'existe une structure indépendante de l'État, susceptible de peser dans le débat public pour infléchir "dans le bon sens" les textes en préparation.

Ces quelques lignes ne sont pas destinées à refaire l'inventaire de tous les textes qui eussent été très "toxiques" pour la profession si l'UNSFA n'était pas intervenue auprès des Pouvoirs publics depuis quelques décennies (le livret des 30 ans de l'UNSFA a exposé quelques grandes "batailles").

Il faut au moins dire aux architectes qui comprennent mal le rôle des "syndicats", que, grâce aux confrères syndiqués, la Commission juridique de l'UNSFA existe et travaille très activement pour eux. Mais plus ils seront nombreux à rejoindre l'UNSFA, plus solides et efficaces seront ses services. S'ils nous rejoignaient, l'UNSFA aurait encore plus de poids auprès des Pouvoirs publics ... dans l'intérêt de la profession toute entière.

Passons à l'actualité de ces derniers mois.

Depuis des années que l'UNSFA et l'UNAPL bataillent pour institutionnaliser le "contrat de collaborateur libéral", la loi en reconnaissant le statut est enfin sortie :

Loi 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises.

Son article 15 porte sur le "conjoint collaborateur et le conjoint associé" et son article 18 crée le "contrat de collaborateur libéral".

La loi de 1977 sur l'architecture est profondément corrigée par l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005 (porteurs de récépissé, titre du diplôme, habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre, élection des conseillers ordinaires, chambres de discipline).

La réforme des **études d'architecture** passe par deux **décrets 2005-734 du 30 juin**

et 2005-1113 du 30 août 2005, quatre arrêtés du 20 juillet et un du 29 juillet : études, licence, master, validation des enseignements, diplômes de spécialisation et d'approfondissement, habilitation du diplômé à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre, création d'une commission pour la formation, comité des grands prix nationaux d'architecture. Ce sera évidemment l'un des sujets du congrès de l'UNSFA dès le 6 octobre.

En ce qui concerne les "marchés" passés par des personnes publiques, les architectes doivent savoir que les Pouvoirs publics ne parviennent pas à en uniformiser les règles, à moins que ce ne soit la volonté qui manque. Les architectes connaissent bien le "code des marchés publics 2004", mais savent-ils qu'en parallèle, il existe les règles spécifiques pour les "marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics" ?

L'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 vient d'en actualiser les règles. L'UNSFA a communiqué ses observations sur le futur décret d'application de l'article 3 de cette ordonnance.

Au cours du second semestre 2005, la préoccupation des architectes qui travaillent pour les maîtres d'ouvrage publics, sera la mise au point d'un nouveau "CODE DES MARCHÉS PUBLICS" qui remplacera en 2006 l'actuel CMP 2004 !!!

L'avant-projet de ce futur CMP ayant été communiqué aux grandes organisations professionnelles début juillet, l'UNSFA et sa Commission juridique l'ont analysé et ont décelé beaucoup de dispositions particulièrement inadaptées aux marchés de maîtrise d'œuvre, (voire catastrophiques) : les observations de l'UNSFA (voir archilink) ont été remises début août à la Direction des affaires juridiques du MINÉFI.

Ce n'est que le début d'un travail que l'UNSFA va poursuivre jusqu'à la mise

au point définitive de ce futur code, car les architectes doivent se douter que la première réaction de l'administration qui a rédigé le texte initial est de le défendre. Pourtant, n'étant pas "sur le terrain" en tant que professionnels responsables comme nous le sommes, les rédacteurs admettent souvent très mal, la réalité des situations, et s'ingénient à nier la spécificité de certains "services" (comme "les prestations d'architecture"). Il faut donc beaucoup de persuasion pour obtenir la correction du texte initial. Mais l'UNSFA ne manque pas d'arguments pertinents.



En attendant, le **CMP 2004** continue d'être corrigé ou complété : par le **décret 2005-301 du 27 mai 2005** modifiant l'article 3.5° du code des marchés publics, relatif aux services financiers ; par l'**arrêté du 19 juillet 2005** sur les comités interrégionaux de règlement amiable des litiges : Paris, Versailles, Nantes, Bordeaux, Lyon, Nancy, Marseille. ■

La Commission juridique de l'UNSFA

Discours de Vincent Eblé (17 juin 2004)*

Président du Conseil Général de Seine-et-Marne



L'architecture invente, elle construit, elle réhabilite des lieux où les hommes habitent, travaillent, se rassemblent, elle conditionne une bonne part de notre bien être quotidien. (...)

L'architecte doit pouvoir guider le citoyen vers une construction dite aujourd'hui de "haute qualité environnementale," c'est aussi sa responsabilité, dans sa relation aux clients, aux projets et au débat public. (...)

À chaque nouvelle réglementation, on laisse un nouveau métier s'inventer au détriment des acteurs majeurs que sont les architectes. La complexité des processus, la multiplication des réglementations et les exigences légitimes et croissantes de sécurité de confort ont entraîné l'éclatement des tâches. (...)

Aujourd'hui, sur les 200 000 maisons individuelles qui se construisent chaque année, à peine 5 % passent par la planche à dessin d'un architecte. La loi, en effet ne contraint pas en France, à recouvrir à un homme de

l'Art en dessous de 170m². Mais les mentalités aussi s'y opposent dans un pays où encore trop souvent l'on moque l'architecture considérée comme un luxe, inutile, cher et grandiloquent. (...)

Les élus des collectivités doivent se rappeler que par leurs décisions ou absence de décision, ils engagent leur responsabilité en matière de qualité architecturale et de création d'un cadre de vie amélioré, facteur de paix sociale et d'économie pour la nation.

10 à 15 % du chiffre d'affaires de la construction, soit 8 à 12 milliards d'euros sont gaspillés chaque année en "non-qualité". Le poids économique des compositeurs d'espaces que sont les urbanistes, architectes et paysagistes est énorme. C'est sur la qualité de leur travail donc de leurs missions que repose la qualité de tous les investissements urbains, architecturaux et paysagers.

La rémunération de la matière grise d'architecte pose toujours un problème; on parle même de "surcoût architectural". Comme si, la part de ce qui nous reste de culture,

longtemps considéré comme faisant partie même de ce que nous sommes, devait maintenant faire l'objet de surenchère. L'acte de bâtir, à travers la conception et le suivi de chantier, ne fait pas l'objet de suffisamment de reconnaissance. (...)

Le meilleur moyen de faire de substantielles économies sur le long terme c'est de bien investir dans la programmation, dans la conception puis dans la construction : un bon investissement en matière grise représente une part infinitésimale du coût global sur plusieurs années.

Pour mieux répondre à la question "quelle est la place de l'architecture aujourd'hui ?" je propose d'intéresser nos concitoyens aux enjeux architecturaux. Il s'agit de leur dire : "si vous voulez vivre mieux, consultez les architectes".

Pour conclure je reprendrai un slogan déjà bien connu : "osons l'architecture !". ■

* Extraits du discours prononcé lors de la clôture du 13^e Prix départemental d'Architecture contemporaine de Seine et Marne.

Le tandem de la réussite

La formation de l'architecte et celle du maître de l'ouvrage n'ont à peu près rien de commun. Ainsi les architectes considèrent-ils souvent leurs commanditaires comme animés par le seul souci du profit et de la rentabilité, tandis que les financiers soupçonnent fréquemment ces derniers de n'avoir pour objectif que de laisser une trace dans l'histoire.

Pourtant quatre évidences s'imposent :

- Pas d'architecture sans commande : de tout temps, en tous lieux, pour vénérer les dieux, pour exprimer sa puissance, le commanditaire a exprimé au maître d'œuvre ses désirs, et, le plus souvent, les limites de ses possibilités, notamment financières. L'architecture est un art appliqué.
- Pas de projet sans travail d'équipe : les perspectives des protagonistes sont différentes : confrontation entre l'échelle privée du client (ou des utilisateurs finaux) et l'échelle publique du projet dans la cité pour l'architecte, anticipation des attentes

de ses futurs clients, ou utilisateurs, pour le maître d'ouvrage. S'y ajoute la guerre des chiffres : le maître d'ouvrage achète de la SHON (constructibilité), investit dans la SHOB (construction) et possède, in fine, de la surface utile (louable ou vendable) ; la simple relation entre ces trois paramètres pèse lourd dans l'équilibre financier final de l'opération.

- Pas de construction sans autorisations administratives : le maître d'ouvrage et l'architecte doivent intégrer les conséquences des demandes des services, en faisant en sorte que le projet reste viable techniquement, juridiquement, commercialement et économiquement tout en veillant à désamorcer les tentations de recours contre les autorisations administratives.
- Pas de réalisation sans commanditaire : avec le soutien actif de l'architecte, il appartient au maître d'ouvrage de se rendre maître du foncier constructible, de réaliser le montage juridique et fiscal

de l'opération, et d'assurer son financement à l'aide de fonds propres publics ou privés, de fonds d'emprunt, de subventions, etc. Plus que l'image traditionnelle du "chef d'orchestre", c'est plutôt celle du "commandant de bord" assurant le cap et l'arrivée au bon port qui s'impose.

Pour toutes ces raisons, c'est bien dans la capacité de l'architecte à répondre au programme par un projet et dans la dialectique et les itérations successives qui en résultent, que naît la qualité architecturale... ■



Bernard Roth

Président de l'association Architecture et Maîtres d'Ouvrages (AMO)

Le "Paris" de la cohésion sociale

Densité, suroccupation du territoire, remise en question du paysage urbain, pollution...
Quelle cohésion dans la politique de la Ville de Paris qui, compte-tenu de son importance,
se doit d'être une préoccupation sociale ?

Réponses de Bertrand Delanoë.

Passion Architecture : Par rapport au thème du 36^e congrès de l'UNSA : "Cohésion sociale et architecture", concernant la Ville de Paris, quel diagnostic, quels remèdes ou quelle méthode sont appliqués sur cette thématique ?

Bertrand Delanoë : Cet enjeu est effectivement essentiel. Il nous a d'ailleurs inspiré dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Paris, qui traduit un triple objectif : réduire les inégalités territoriales, améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser une vraie dynamique économique au service de l'emploi. C'est la même ambition qui oriente plusieurs projets d'envergure que nous avons engagés dans des quartiers de la capitale longtemps délaissés. Je pense en particulier au Grand Projet de Renouvellement Urbain qui concerne une dizaine de quartiers de la couronne parisienne, avec des logements datant des années 60 et 70 et qui ont très mal vieilli. Ils ont besoin d'être profondément réhabilités, mais au-delà, c'est toute l'esthétique urbaine de ces quartiers que nous repensons. Des investissements considérables sont également consacrés à certains quartiers faubouriens, notamment dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Dans tous les cas, nous sollicitons l'intervention d'urbanistes, d'architectes, de concepteurs, qui élaborent des solutions spécifiques à chaque quartier. Car nous avons la volonté de mieux insérer ces espaces dans la ville, de respecter à la fois l'environnement et le patrimoine, et d'accorder une place inédite à la création, à l'innovation. De cette alchimie peut naître un projet urbain dédié à la cohésion sociale.

P. A. : Toujours au niveau de la Ville de Paris, comment la concertation citoyenne, réalisée entre la maîtrise d'ouvrage, la population concernée (la maîtrise d'usage) et la maîtrise d'œuvre, s'opère-t-elle ? et quelle est sa valeur ajoutée au cours d'un projet architectural ?

B. D. : La définition de chaque projet urbain donne lieu, à partir d'objectifs précis, à une concertation approfondie avec notamment



Bertrand Delanoë, député maire de Paris

les habitants, les associations, les conseils de quartier. Les architectes et urbanistes sont donc amenés, en liaison avec les élus et les agents de la Ville, à échanger, à confronter leurs points de vue avec tous ces acteurs. Cela porte à la fois sur le programme, l'organisation spatiale, les formes urbaines, ou le patrimoine. Le projet se nourrit et s'enrichit de ces contributions, ce qui suppose de consacrer le temps nécessaire à cette phase essentielle, soit environ 12 à 18 mois. Au final, évidemment, les élus tranchent, c'est leur rôle. Mais ils le font à l'aune de ce que les citoyens révèlent en termes d'attentes et de sensibilité. D'ailleurs, la concertation ne s'achève pas au moment du choix, puisque nous la poursuivons lors de la mise en œuvre même du projet. C'est une méthode novatrice à Paris.

P. A. : Le renouvellement urbain pose la question de la densité, comment la Ville de Paris appréhende-t-elle cette question ?

B. D. : Là encore, notre projet de PLU illustre bien la volonté de la municipalité parisienne

de faire vivre la diversité. L'enjeu est clair : maîtriser la densité dans les tissus urbains, avec un coefficient d'occupation des sols de 3 pour toute construction neuve, dans la mesure où Paris est une ville déjà très bâtie sur une surface très réduite ! Nous avons donc recherché un point d'équilibre indispensable dans la capitale : à la fois encourager la réalisation de constructions nouvelles, pour accueillir des logements, des activités économiques, des équipements, et veiller à préserver des espaces pour les services urbains nécessaires à la vie de la ville, qu'il s'agisse de services hospitaliers, logistiques ou de transports.

P. A. : Quels sont les grands projets parisiens à venir ?

B. D. : D'abord, un chiffre : plus de 900 hectares du territoire parisien sont concernés par des projets urbains, ce qui représente plus de 10 % de la superficie de la capitale, hors les bois de Boulogne et de Vincennes. Pour les deux tiers de cette surface, les opérations ont déjà été lancées depuis 2001. Des exemples ? La rénovation des Halles

bien sûr, Paris Rive Gauche, largement redéfini depuis 2001, le GPRU que j'ai déjà évoqué, le projet de la Porte des Lilas avec la couverture du périphérique, ou encore Beaugrenelle. Quant aux Batignolles, une première opération est engagée, avec notamment la création d'un parc de 4,3 hectares qui sera livré dès 2007. J'ai demandé à ce que la Ville acquière les terrains que possède encore l'État sur ce site et le premier ministre semble y être favorable. Nous avons prévu d'y réaliser un nouveau quartier, avec des logements sociaux, étudiants et intermédiaires, ainsi que de l'habitat privé. Notre projet intègre également des activités économiques et des équipements publics. Sur cette grande emprise foncière à aménager, la dernière à Paris d'une telle superficie, nous voulons faire vivre la mixité sociale. C'est là où apparaît une divergence forte avec l'État, influencé, il est vrai, par la maire du XVII^e arrondissement, dont l'hostilité au logement social est bien connue. Plus que jamais, nous sommes donc preneurs de ces terrains, mais pour y développer le projet divers que je viens d'évoquer et qui correspond aux attentes sociales et culturelles de Paris.

P. A. : *Comment concilier la notion de politique du développement durable avec les problèmes de transports et la circulation que l'on connaît à Paris ? Et quelles en sont les incidences sur le SDRIF ? (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) ?*

B. D. : Notre politique des déplacements depuis 2001 s'inscrit résolument dans un objectif de développement durable, avec notamment la volonté de réduire les nuisances et la pollution générées par la circulation automobile. C'est d'abord un enjeu de santé publique. Mais c'est aussi notre façon d'appréhender la ville contemporaine. Des résultats sont déjà perceptibles, avec une baisse de 13 % du trafic. C'est encourageant, mais il faut aller plus loin. Précisément, la révision du SDRIF va permettre de prolonger les réflexions d'actions engagées dans le cadre soit du PLU, soit des échanges développés entre Paris et les collectivités voisines. Nous pourrions ainsi traiter concrètement des questions qui se posent à une échelle plus vaste, qu'il s'agisse du logement, du développement économique et de l'emploi, des solidarités territoriales et bien entendu

L'Art de réaliser Votre Architecture...



...& la Matière
pour rester Maître de Votre Architecture.

Votre Matière Première, le Groupe Architecteurs

- 20 ans d'expertise du métier d'architecte-contractant général
- un calendrier rythmé de rencontres et de formations
- des contacts générés par la communication nationale
- des projets forts partagés
- une solidarité entre membres
- un accompagnement permettant de rompre tout isolement
- un réseau de compétences externes au service de chacun

pour nous rejoindre,
ou pour recevoir le livre « Architecture des Architecteurs », appeler le :

01 55 37 17 00
www.architecteurs.fr



L'Art & la Matière



© Olivier Gros



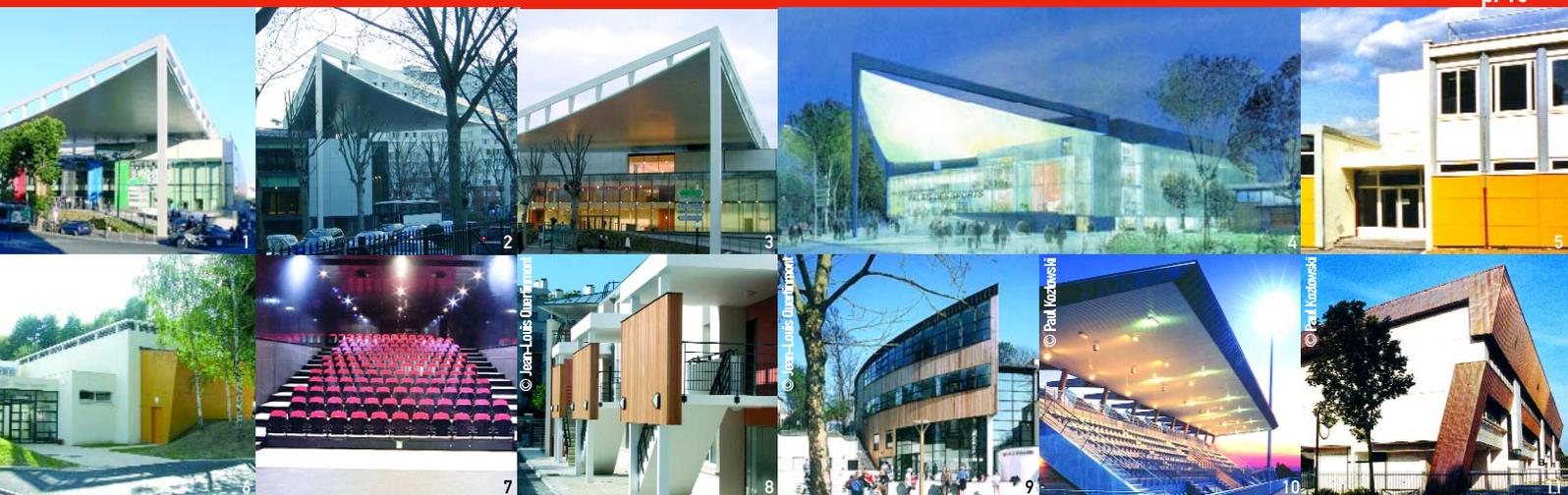
© Frédéric Tessier

ARTLANTIS R

La radiosit  en 1 clic

ABVENT
17 boulevard Henri IV, 75004 Paris
T l: 01 23 01 03 03
Fax: 01 23 01 03 00
www.abvent.com



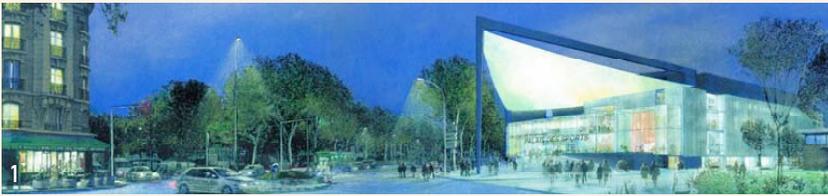


“L’architecture nous fait la vi(ll)e meilleure”
Région Île-de-France

Merci à tous les architectes qui ont participé à la réalisation de ce cahier : ACD Girardet et Associés, SA d’architecture et Atelier Tom Sheehan (1, 2, 3, 4) ; Atelier d’Architecture A.d.A. (Jean-Yves Dorosz, Alain Masson) (5, 6, 7) ; Atelier2A (Gilles Lefébure, Jean-Louis Quertinmont) (8, 9, 10, 11) ; Cabinet Bourillet (Philippe Bourillet) (12, 13, 14) ; Canale3 (Yves Monnot, Jacques Michel, Pierre Boudon) (15, 16, 17) ; Gaëtan de Guillebon (18, 19, 20) ; Gougeon Architecture (Cédric Viboud) (21, 22) ; Alexandre Levandowsky (23, 24, 25) ; Sarl Riquier-Sauvage (26, 27, 28) ; Studio d’architecture S.C.P.A. (J-F. Galliot, Christian Vannier) (29) ; Studio 4 (Thierry Parinaud) et Atrium95 (Patrick Terrier) (30, 31) ; Patrick Tautin (32).



→ ACD Girardet et Associés, SA d'architecture
et Atelier Tom Sheehan – Versailles (78)



Construction d'un Palais
des sports et d'équipe-
ments sportifs sur
le Stade Gabriel Voisin,
Issy-les-Moulineaux (92)
1 Perspective
2 et 3 Vue de l'entrée



→ Atelier d'Architecture A.d.A. – Villebon sur Yvette (91)

Jean-Yves Dorosz, Alain Masson, architectes DPLG urbanistes



1 et 2 Extension de la MJC Boby Lapointe,
Villebon sur Yvette (91) – 1 salle
des spectacles, 2 façade extérieure
3 Réhabilitation et extension du collège
Gérard Philippe, Massy (91)

→ Atelier2A – Versailles (78)

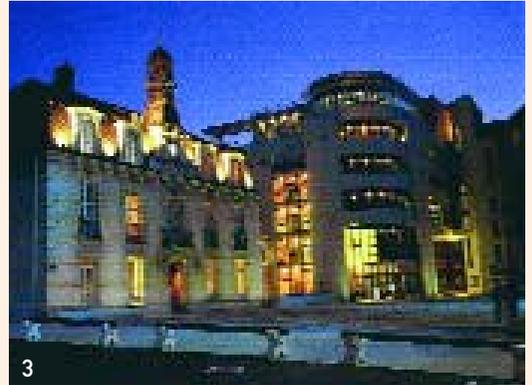
Gilles Lefébure, Jean-Louis Quertinmont

1 Extension et réhabilitation de la Résidence Bazin, Versailles (78)
2 Construction du Parc des Sports des Maisons Rouges,
Bry-sur-Marne (94)
3 Construction HQE du Lycée Camille Saint Seans, Deuil la Barre (95)



→ Cabinet Bourillet – Sannois (95)

Philippe Bourillet



- 1 Construction du gymnase au Thillay (95)
- 2 Théâtre à Argenteuil (95), Concours lauréat
- 3 Construction de l'Hôtel de Ville de Sannois (95)

→ Canale3 – Paris 19^e

Yves Monnot, Jacques Michel, Pierre Boudon



- Construction de l'IMEVE : Institut des Matériaux d'Evry Val d'Essonne
- 1 Vue générale - 2 Atrium intérieur -
 - 3 Vue depuis la place

→ Gaëtan de Guillebon – Saint Aubin (91)

- 1 et 2 Construction du collège Sonia Delaunay, Grigny (91) (architecte associé : Jean-Pierre Monceyron)
- 3 Réhabilitation de la mairie de Châteaufort (78)



→ Sarl Riquier Sauvage – Montmorency (95)
Dominique Riquier et Jean-Claude Sauvage

Restructuration du lycée professionnel et du gymnase du quartier d'Épluches, Saint Ouen l'Aumône (95)
1 et 2 Vue générale du lycée
3 Entrée



→ Studio d'architecture S.C.P.A. – Grigny (91)
J-F. Galliot, Christian Vannier

- 1 Réhabilitation lourde du collège Albert Camus, Ris Orangis (91)
- 2 Construction d'un DOJO et réhabilitation du gymnase de la plaine Copernic, Sainte Geneviève (91)
- 3 Construction d'une maison des solidarités, Draveil (91)



→ Studio 4 – Pontoise (95) et Atrium95 - Herblay (95)
Thierry Parinaud et Patrick Terrier, architectes DPLG



- Nouveau collège HQE® de Vigny au cœur du Vexin (95)
- 1 Vue sur la rue intérieure - mur béton lasuré, niveau rez-de-chaussée
 - 2 Vue sur la rue intérieure - mur béton lasuré, niveau étage
 - 3 Vue sur le hall principal - brises soleil en bois



“La photographie d'architecture : un métier passion”

Âgé de 30 ans, Stéphane Chalmeau a obtenu son diplôme d'architecte en 1999. C'est en postulant dans une agence d'architecture qu'il a été recruté comme photographe. De la planche à dessins à la photographie, il n'y avait qu'un pas. Stéphane Chalmeau nous raconte son métier passion.

Stéphane Chalmeau : La photo m'a conduit à faire des études d'architecture et m'a appris à regarder les bâtiments et à m'interroger sur la ville. Mon diplôme en poche, j'ai été recruté comme photographe et non comme architecte ou dessinateur pour réaliser un trombinoscope. Cette première expérience m'a obligé à rechercher un statut et m'a surtout donné l'envie de démarcher des architectes pour faire de la photo de bâtiment.

P. A. : *Pensez-vous exercer à nouveau en tant qu'architecte ?*

S. Ch. : La photo a vraiment pris le dessus. Pour autant la profession ne me laisse pas indifférent : je travaille à 90 % avec des architectes, je partage mes locaux avec des amis de promotion. Par ce contact permanent, je reste connecté à l'actualité du monde de l'architecture. J'ai d'ailleurs participé à quelques concours d'idées avec eux. Mais les contraintes liées au métier ne m'incitent pas à exercer dans ce domaine.

P. A. : *Vous consacrez-vous uniquement à la photo d'architecture ?*

S. Ch. : Lorsque j'ai débuté mon activité, j'ai effectivement touché à d'autres domaines, notamment la photographie de mariage et le reportage, plus par nécessité. Aujourd'hui je suis vraiment dans mon élément. Un photographe d'architecture a besoin d'être spécialisé. Il doit avoir un regard professionnel, une certaine culture et une sensibilité face à son sujet. Il faut pouvoir comprendre l'architecture contemporaine et les choix qui ont été faits, au niveau des matériaux employés, des formes, pour photographier un bâtiment.

P. A. : *Pour vous, qu'est-ce qui caractérise la bonne photo d'architecture ?*

S. Ch. : La lumière qu'un bâtiment peut laisser transparaître ou au contraire occulter. L'espace et son habitation.



Base nautique de St Georges de Didone. (architecte : agence Karinne Millet, Paris et Sainte)



Mairie de Vigneux de Bretagne (architecte : agence Esteve & Boucheton, Nantes).

Il existe une centaine de manières de photographier un bâtiment : vide, plein, de jour, de nuit... Le regard sera toujours différent. Il est important de rechercher les qualités, les heures de la journée où le bâtiment va avoir un autre visage. La photographie est faite d'instantanés magiques : à un moment précis, on capte une impression de volume, une lumière qu'on ne reverra jamais autrement. C'est peut être ça la bonne photo d'architecture. Elle doit être réaliste, elle n'est pas là pour cacher les défauts mais pour montrer un bâtiment tel qu'il est, dans son contexte et l'utilisation qui en est faite.

P. A. : *Y a-t-il un type de bâtiment que vous préférez photographier ?*

S. Ch. : Toute réalisation peut présenter un intérêt pour mon travail, que ce soit une maison individuelle, un immeuble de bureaux, une halle de marché ou un hôpital. L'empreinte de l'utilisateur va faire la différence. Ce que l'on peut constater,

c'est que plus on trouve un bâtiment intéressant, plus il est difficile de restituer l'émotion qu'il dégage.

P. A. : *Quel regard portez-vous sur la place de l'architecte dans notre société ?*

S. Ch. : L'architecte est un acteur essentiel, il intervient à tous les niveaux : de l'habitat individuel aux bâtiments publics. Il est intégré dans la réflexion sur la ville, les quartiers, l'amélioration de l'habitat par une démarche de qualité globale. Aujourd'hui, les difficultés de ce métier sont, d'une part, la législation, de plus en plus contraignante et qui laisse parfois peu de liberté à l'expression de l'architecture, telle qu'elle peut exister dans d'autres pays. D'autre part, je pense qu'on souffre d'un manque de culture et d'un a priori énorme sur ce que peut apporter un architecte. On l'associe trop souvent à l'artiste dont la prestation est synonyme de surcoût, or ceci est infondé. C'est avant tout un professionnel à l'écoute des gens, mais peu le comprennent. Nous sommes dans un pays où “tout le monde fait pareil que tout le monde”. S'affirmer par la différence architecturale ne fait pas encore partie des mœurs, dans un paysage urbain où la majeure partie des maisons individuelles sont issues du même moule. ■

Cohésion sociale et Architecture

L'architecture, la ville, les paysages constituent l'écrin dans lequel les hommes vivent. L'architecture est la reconnaissance d'une époque et d'une culture, elle est aussi le pouls d'une société. En effet, l'architecture à travers l'activité du bâtiment, est créatrice d'emplois dans la construction et dans les filières périphériques : décoration, électroménager, services, etc. Actrice essentielle de l'économie, l'architecture l'est surtout de l'harmonie urbaine.



Aujourd'hui, le "mal de vivre" symbolisé par les mal logés dans des taudis qui s'enflamment et les sans-abris qui ne trouvent à se réfugier au mieux dans des encoignures, au pire dans des cartons, impose une double urgence : "sociale et politique".

L'architecture ne peut évidemment répondre à elle seule à tous ces problèmes sociaux et économiques... mais elle doit contribuer à un cadre de vie de qualité, facteur de lien social et de paix sociale.

Si l'architecture est aussi patrimoniale et culturelle ; elle a été le moteur et l'impulsion d'un redémarrage social lors des années trente en réalisant dans des conditions financières difficiles, des logements à bon marché (ou HBM) et de qualité où tous les facteurs humains étaient pris en compte : confort, espace, hygiène, lumière, santé. Aujourd'hui encore les cités-jardins comme

celles de Suresnes construites sous l'impulsion d'Henri Cellier et les immeubles de la ceinture de Paris servent d'exemple de réussite et d'intégration sociale.

Les architectes avaient pu réaliser des quartiers qui plus d'un demi-siècle plus tard correspondent encore aux goûts actuels, à l'opposé des grands ensembles et des barres des années soixante, stigmatisant les banlieues à problèmes, qui ont été conçus essentiellement sur des bases de strictes économies. Les architectes ont suivis les politiques techniques du Ministère et les marchés cadres" passés avec les grandes entreprises. C'était l'époque des "chemins de grue" où l'on construisait massivement .

Ce contre-exemple montre à quel point la qualité de vie dépend de l'architecture et de l'architecte si on lui laisse répondre avec une approche humaniste à diverses préoccupations, à la fois économique, environnementale, culturelle et sociale. Le plus grand soin doit en effet être porté à l'élaboration de notre cadre de vie par des opérations nouvelles de requalification urbaine et de réhabilitation.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, les différentes classes sociales étaient mélangées dans le même quartier, la même rue, le même immeuble : le bâti s'étalait selon les fonctions et le rang social.

Au début du XX^e siècle, marqué par l'industrialisation, le faubourg s'était alors transformé en banlieue consommatrice de foncier et sédentarisant le domicile à proximité du lieu de travail.

Dans le domaine du social et de l'architecture, il convient donc de bien définir les fonctions, rôles et responsabilités de chacun.

Les acteurs de la composition de notre cadre de vie ont la lourde responsabilité de créer un environnement digne et propice à l'épanouissement de tous.

Il est cependant illusoire de prétendre qu'une simple intervention qualitative sur le bâti pourrait à elle seule régler le problème des quartiers.

En effet, les conditions économiques poussent les personnes les plus défavorisées vers des territoires laissés pour compte à très faible valeur urbaine et environnementale, phénomène bien connu qui a conduit à la ghettoïsation des ensembles urbains érigés à l'après-guerre.

Ces logements standardisés situés en périphérie des villes anciennes, offraient pourtant à l'époque un certain confort sanitaire et une nouvelle organisation spatiale en distinguant les pièces par fonction.

Au fil des années, les émigrés ouvriers ont remplacé les premiers habitants devenus cadres moyens puis primo accédants dans les zones pavillonnaires. Hélas, rien n'a été prévu pour faciliter la mixité sociale, l'assimilation et l'intégration de cette population étrangère aux origines diverses qui de plus, s'est vue confrontée à un chômage massif et qui par réflexe communautaire s'est alors regroupée par origine ethnique avec des codes sociaux et religieux souvent en décalage avec ceux du pays d'accueil. Il est devenu nécessaire et urgent de rompre ce triple nœud gordien qui gangrène les banlieues : ghetto, chômage, racisme...

Il est urgent que l'architecte soit identifié comme le professionnel "indispensable" et non pas obligatoire ni facteur de surcoût.

Il n'est pas seulement un remarquable compositeur d'espace qui sait transformer un programme en projet en adéquation avec un site ; il sait également maîtriser le triptyque : coût, délais, qualité. D'où nos propositions récurrentes sur la formation initiale, la formation professionnalisante et la formation continue.

Il faut savoir appliquer le concept du "Développement Durable" à notre secteur d'activité en mettant enfin en pratique le "vrai" coût global qui doit également intégrer le coût du mal vivre, lui-même facteur d'énormes surcoûts sociaux. Toute la chaîne des acteurs - du maître d'ouvrage au maître d'usage - doit être plus responsable et plus solidaire. La seule solution pour faire des économies globales sur la durée de vie des bâtiments tout en préservant la qualité, c'est le **juste investissement dans la matière grise** et le juste investissement de travaux.

Pour cela plusieurs conditions sont à réunir. En effet, il faut susciter la demande d'architecture, par la sensibilisation dès le plus jeune âge, par la formation et le conseil aux élus (un maire, un architecte), par la pédagogie dispensée à l'occasion de la concertation citoyenne.

Les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLU (Plan local d'Urbanisme), PADD (Plan d'Aménagement Durable), sont autant d'outils permettant de programmer et réaliser la ville selon un mode raisonné et concerté. Pour appliquer les principes du développement durable, il est urgent de refreiner l'étalement urbain au profit du renouvellement urbain.

Les habitants des villes souhaitent participer au choix de vie et devenir des acteurs de décisions. Aujourd'hui la grande nouveauté est que l'urbanisme, l'aménagement, la construction ne sont plus uniquement l'affaire des spécialistes mais de tous les citoyens, à condition de les informer sur les meilleures possibilités que l'architecture peut leur proposer.

Les maires doivent réfléchir à la mixité sociale et fonctionnelle. En vertu du principe du développement durable, la majeure partie des villes ne pourront plus élargir leurs frontières mais devront trouver leur ressource "intra muros". **Le problème n'est pas de s'étendre mais de se renouveler, de se requalifier** d'où l'importance du programme qui concernera la densité et par conséquent l'évolution du quartier ou de la ville. Il faut savoir que la densité d'un grand ensemble (40 à 50 logements à l'hectare) est comparable à celle d'un quartier de petits immeubles et de maisons en ville.

Par contre si l'élu laisse faire le mitage en lotissant les terrains peri-urbains en zone pavillonnaire et en acceptant 10 à 20 logements à l'hectare, cela consommera beaucoup d'espace et coûtera fort cher en infrastructures et pour une médiocre qualité de vie.

La sécurité, l'affirmation du rôle de l'État, l'évolution des quartiers sont une préoccupation majeure des partenaires et acteurs du cadre de vie. On le voit, le "coût global" de l'architecture repose sur des bases multiples où entrent en compte, le prix du foncier, du bâtiment, des infrastructures, mais aussi celui du mal de vivre.

Les architectes qui interviennent dans des zones fortement densifiées où se concentrent un maximum de contraintes, doivent savoir pratiquer la micro-chirurgie urbaine : la ville et les bâtiments se renouvellent, et il est toujours regrettable de devoir démolir, aujourd'hui, des opérations réalisées, il y a 30 ans à peine.

Comment concevoir des architectures pérennes qui répondront aux besoins de ses habitants dans un demi-siècle ? Or l'architecture de demain se construit dès aujourd'hui. L'observation de la répartition moyenne **sur 50 ans** des frais d'un bâtiment d'habitation est à cet égard significatif :

- 2 % pour la conception ;
- 3 % pour le montage ;

- 20 % pour les travaux de construction ;
- 75 % pour l'entretien et la maintenance.

À l'occasion du 36^e congrès de l'UNSFA, le thème proposé invite à une réflexion sur la définition du statut et du rôle de l'architecte qui, par ses compétences, est apte à intervenir sur le social et à apporter des réponses aux questions soulevées par des situations devenues discriminatoires. L'architecte doit intégrer l'évolution de la société et anticiper les pratiques futures. Les rapports sociaux sont des exigences aussi importantes que les contraintes réglementaires, techniques, esthétiques, fonctionnelles. L'architecte doit travailler en "équipe pluridisciplinaire" et en étroite relation avec les usagers pour mener à bien sa réflexion sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'élaboration d'un programme qualitatif et quantitatif, le recensement des besoins, la mise en forme des hypothèses.

Les deux tables rondes du vendredi 7 octobre vont permettre de mieux cerner les difficultés, les contraintes, les demandes pour bâtir un cadre de vie de qualité. Ainsi, la table ronde n°1 va recenser les "ATTENTES ET EXIGENCES" des citoyens pour maîtriser un urbanisme qui jusqu'à présent les dépasse et les étouffe alors que la table ronde n°2 va notamment décliner les "PROPOSITIONS" de bonne gouvernance, c'est-à-dire de démocratie participative et non seulement représentative.

Il ne s'agit pas seulement de "modifier le look" de la ville, mais bien de changer l'ambiance et les relations citoyennes. ■

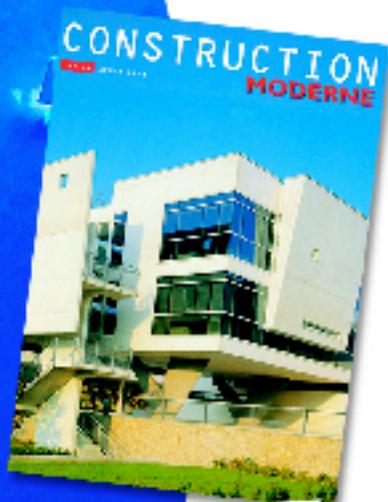


François Pélegrin
Président de l'UNSFA

Savoir

les ciments et les bétons

Parce que la connaissance est la source de tout projet innovant ...



CIM Béton

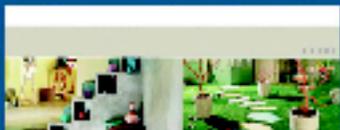
CENTRE D'INFORMATION SUR
LE CIMENT ET SES APPLICATIONS

7, place de la Défense • 92974 Paris-La Défense Cedex
Tél. : 01 55 23 01 00 • Fax : 01 55 23 01 10
E-mail : centrinfo@clubetcon.net • www.infociments.fr



Centre d'information
Documentation gratuite sur demande

www.monbeau beton.com



www.infociments.fr

36^e congrès national de l'UNSFA

Paris - 6, 7 et 8 octobre 2005

“Cohésion sociale et architecture”



Jeudi 6 octobre 2005 - Cirque d'Hiver	
12h00 - 14h00	ACCUEIL DES CONGRESSISTES - Déjeuner d'ouverture en compagnie des partenaires OUVERTURE OFFICIELLE DU CONGRÈS Discours de bienvenue par Martine Dousset, Présidente de l'UNSFA 75
14h00 - 15h00	Discours d'ouverture par François Pélegrin, Président de l'UNSFA et inauguration de l'exposition
15h00 - 18h00	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'UNSFA : - Rapport moral et politique - Rapport financier - Débat et vote des motions - Propositions et attentes pour le prochain mandat - Présentation des motions et votes PRÉSENTATION des CANDIDATS au CONSEIL et à la PRÉSIDENTIE de l'UNSFA
18h00 - 18h30	RENCONTRE avec les INDUSTRIELS et les PARTENAIRES
18h30 - 19h30	Accueil par le Maire du 11^e arrondissement de Paris, Monsieur Georges Sarre Intervention du Président de l'UNSFA, François Pélegrin Intervention de Monsieur Dominique Perben - Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer Signature d'un partenariat entre l'UNSFA et la CAPEB concernant la maison individuelle
19h30	COCKTAIL offert par Gaz de France - Soirée de Gala au Cirque d'Hiver
Vendredi 7 octobre 2005 - Cirque d'Hiver	
8h00 - 09h00	ACCUEIL DES CONGRESSISTES • Petit déjeuner et visite des stands • Ouverture du scrutin
09h00 - 10h30	3 ATELIERS DE FORMATION EN SIMULTANÉ : 1 - DÉMARRAGE DE CARRIÈRE POUR UN JEUNE ARCHITECTE - MPRO Animateur : Laurent Hess Intervenants pressentis : Jean-Pierre Bosquet : Président des Architectes, Philippe Gallois : architecte, Michel Hordé : architecte, Alain Huber : architecte 2 - MANAGEMENT DE L'AGENCE et CONVENTION COLLECTIVE Animateur : Alain Masson Intervenants : Jérôme Bonizec : IONIS, Jean-Pierre Calvet : Groupe Malakoff, Bruno Denkiewicz : Cabinet Barthélémy, et UNSFA Social 3 - MPIC (MEILLEURES PRATIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION) Animateurs : Thierry Parinaud et Emmanuel Petit
10h30 - 11h00	RENCONTRE avec les INDUSTRIELS et les PARTENAIRES
11h00 - 13h00	Monsieur Jean-Louis Borloo* , Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement s'exprimera au cours de l'une des tables rondes suivantes : TABLE RONDE N°1 - COHÉSION SOCIALE ET ARCHITECTURE : ATTENTES ET EXIGENCES Animateur : Françoise Vaysse (Groupe Moniteur) Intervenants : Jean Paul Alduy* : Président de l'ANRU, Vincent Eblé : Président du Conseil Général de Seine et Marne, Anne Hidalgo : Première Adjointe au Maire de Paris, Marie-Noëlle Lienemann : Présidente de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM, Alain Maugard : Président du CSTB, Christophe Robert* : Fondation Abbé Pierre, Bernard Roth : Président d'Amo.

* Sous réserve



13h00 - 14h30	DÉJEUNER avec les PARTENAIRES - INDUSTRIELS
14h30 - 16h30	TABLE RONDE N°2 - COHÉSION SOCIALE ET ARCHITECTURE : LES PROPOSITIONS Animateur : Dominique Errard (Groupe Moniteur) Intervenants : Pierre Albertini : Président du Plan Urbanisme Construction et Architecture, Michèle Attar : Membre du Conseil Economique et Social, Roland Castro : Architecte, Yves Dauge : Sénateur-maire, Jean-Michel Doré* : Délégué Général Adjoint de l'Union Sociale pour l'Habitat, François Pélegrin : Président de l'UNSAFA * Sous réserve
16h00	CLÔTURE DU SCRUTIN de L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL ET DU PRÉSIDENT
16h30 - 17h00	RENCONTRE avec les INDUSTRIELS et les PARTENAIRES
17h00 - 19h00	4 ATELIERS DE FORMATION EN SIMULTANÉ : 4 - ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP Animateurs : Philippe Roux et Nadia Sahmi Intervenants : Patrice Bailly : Secrétaire Général du Groupe d'Education Permanente pour les Architectes (GEPa), Philippe Delequeuche : Vice-président du GEPa, Régis Herbin : architecte, Véronique Le Gall : Mairie de Paris 5 - DÉVELOPPEMENT DURABLE, COÛT GLOBAL ET HQE Animateurs : Dominique Riquier Sauvage et Gérard Sénior Intervenants : M. Jourdain : Président des Eco-Maires, Michel Jouvent : Directeur d'Apogée, Pierre Posseme : Vice-président de la Fédération Française du Bâtiment 6 - GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE DE L'AGENCE D'ARCHITECTURE Animateur : Michel Hordé Intervenants : Francis Durin : Directeur de la CIPAV, Philippe Bosenypalmer : La Mondiale, Dominique Favre : INTERFIMO, Crédit Lyonnais , Pascal Ravon : Secrétaire général adjoint de GSC 7 - MPIC (MEILLEURES PRATIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION) Seconde partie Animateurs : Thierry Parinaud et Emmanuel Petit Intervenants : Abvent , Autodesk , France Télécom , HP , Océ France
21h00	SOIRÉE "CLUB PRESCRIRE" dîner croisière avec PROCLAMATION des RÉSULTATS des VOTES au CONSEIL NATIONAL et à la PRÉSIDENTIE
Samedi 8 octobre 2005 - La Villette	
8h30 - 09h15	ACCUEIL DES CONGRESSISTES Petit déjeuner
09h15 - 10h15	Bilan des actions menées : • LES ARCHITECTES DE L'URGENCE • ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT
10h15 - 11h15	REMISE DU 5 ^e PRIX DU PROJET CITOYEN par le Ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres
11h15 - 12h15	CONFÉRENCE CIMBÉTON
12h15 - 13h00	COMPTE RENDU des ATELIERS et des MOTIONS
12h45 - 13h00	DISCOURS DE CLÔTURE du NOUVEAU PRÉSIDENT
13h00 - 15h00	"LE GRAND GIGÔT BITUME DE L'UNSAFA"

Tables rondes "Cohésion sociale et architecture"

Quelques témoignages

Cinq intervenants aux tables rondes de ce 36^e congrès de l'UNSA s'expriment en avant-première dans les colonnes de votre revue PASSION ARCHITECTURE.

Table ronde n°1 "Attentes et exigences" - Vendredi 7 octobre (11h00-13h00)



Le Paris de demain

Témoignage depuis toujours de l'histoire des sociétés humaines, **l'architecture se trouve aujourd'hui mise au défi de faire face à**

une urbanisation de plus en plus génératrice de problèmes sociaux. Consciente des enjeux particulièrement importants qu'implique pour nos citées modernes l'action des architectes, je suis très heureuse de représenter la Ville de Paris à ce 36^e congrès de l'UNSA.

En effet, face à la montée de situations de plus en plus discriminatoires menaçant notre cohésion sociale, il est urgent de mettre en commun nos réflexions et de débattre ensem-

ble de l'apport majeur que l'Architecture peut avoir sur les relations citoyennes contribuant ainsi au "mieux vivre ensemble".

C'est pour relever ces défis que Paris a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a pour objet de réfléchir au visage et aux contours de Paris des vingt prochaines années, celui dont hériteront les générations futures. Nous sommes là au cœur de ce qui fait l'essence de notre mandat : tenter d'imaginer notre destin collectif en inscrivant la variable temps, l'exigence urbaine de qualité de vie, les exigences environnementales dans cette réflexion.

Nous avons souhaité ainsi faire participer les Parisiens à leurs choix de vie et, ce faisant, devenir de véritables acteurs de leur environ-

nement. C'est avec les Parisiennes et les Parisiens que s'élabore le Paris de demain ! Nous croyons à la démocratie participative, et nous savons aussi qu'il relève de la responsabilité des pouvoirs publics de créer un environnement digne garantissant ainsi une plus grande mixité sociale et propice à l'épanouissement de tous. Nous assumerons cette responsabilité avec détermination.

C'est donc par une réflexion commune, en amont, de la conception d'architectures pérennes, à la prise en compte des besoins des habitants que nous espérons éviter les erreurs du passé et requalifier la ville de demain. ■

Anne Hidalgo,

Première adjointe au Maire de Paris



L'architecture a-t-elle un sens et reflète-t-elle une époque ?

Et peut-elle jouer un rôle (positif ou négatif) sur la société ? Passion Architecture a demandé à Alain

Maugard, Président du CSTB de nous apporter son point de vue et ses réflexions. En voici quelques extraits significatifs :

Aujourd'hui, il existe des raisons de concevoir l'architecture "autrement" et l'événement majeur qui va influencer sur notre cadre de vie est la politique de "développement durable" qui est non seulement une préoccupation urbaine mais politique.

L'architecte doit donner un sens aux problèmes de société qui sont ceux de ce début du XXI^e siècle. À l'instar de la politique hygiéniste qui a profondément marqué ces

50 dernières années, le respect de l'environnement, la lutte contre l'effet de serre (engagement de Kyoto), la préservation de nos ressources naturelles et ses problématiques sociales vont permettre de repenser profondément notre mode et cadre de vie, d'une manière moins égoïste et plus planétaire.

Il nous faut un nouveau Haussmann, un nouveau Corbusier pour bousculer l'urbanisme et proposer de nouvelles perspectives. Le "développement durable" est en effet porteur d'idées fortes qui doivent se traduire par une nouvelle composition urbaine, par des formes, des volumes, des bâtiments, des matériaux différents. Il faut enfin changer d'échelle où qualité architecturale et progrès techniques s'entremêlent pour créer un cadre de vie qui "fonctionne" bien pour tous. Pour cela, il faut évidemment concevoir en "coût global", il faut donc donner aux architectes, les moyens

d'être plus ambitieux et plutôt que d'intégrer leurs constructions "harmonieusement" dans le site, impulsent une vision d'avenir, mettent la ville en mouvement, soient visionnaires à l'image des utopistes du XVIII^e siècle - car la ville doit être synonyme de progrès et d'avenir.

Je ne connais pas toutes les raisons qui ont fait choisir Londres plutôt que Paris par les organisateurs des "J.O. 2012" mais certains membres avaient sans doute l'image d'une ville plus moderne, plus dans son siècle, plus en mouvement à Londres qu'à Paris. Notre capitale est trop souvent perçue comme une ville joyau, une ville patrimoine, une ville touristique qui hélas perd ses habitants "populaires", qui se replie sur elle-même au lieu de s'ouvrir comme le font Londres mais aussi Berlin, Barcelone, New York, Tokyo...

Suite page 25

Il est encore temps de participer...

36^e Congrès de l' *Unsfa* 6, 7 et 8 octobre 2005



SOCIÉTÉ :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Fax :

E-mail :

Adresse de facturation (si différente) :

Merci de bien vouloir remplir une fiche (ou photocopie) par personne

Inscription congrès, tarifs pour les 3 jours

- | | | |
|--|------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Inscription au Congrès | 270 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Jeune inscrit (copie inscription au tableau de l'ordre – 5ans) | 60 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Étudiant (copie carte d'étudiant) | 60 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Accompagnant | 60 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Soirée d'ouverture Jeudi 6 octobre 2005 à 20h30 | 80 € TTC : | € |
| <input type="checkbox"/> Soirée "Prescrire et Partenaires" Vendredi 7 octobre 2005 à 20h30 | 35 € TTC : | € |
| | Montant total : | € |

Signature et/ou cachet

Inscription aux ateliers de formation : Pour bénéficier de la prise en charge du FIF-PL, cochez 3 ateliers obligatoires.

L'inscription "3 jours" au congrès s'inscrit dans le cadre de la politique de l'UNSFA de promotion de la formation continue volontaire des architectes. Elle fait l'objet d'une prise en charge, pour les architectes libéraux cotisants au FIF-PL, de 225 € TTC pour les 200 premiers inscrits éligibles au FIF-PL. Pour être éligible : ne pas avoir utilisé son crédit formation sur l'année 2005, joindre au présent bulletin d'inscription l'attestation de paiement des cotisations à l'URSAFF et participer à au moins 3 ateliers. Une attestation de présence aux ateliers de formation du congrès des jeudi et vendredi permettra le remboursement de 225 € TTC. Les architectes salariés ne peuvent pas bénéficier de cette prise en charge.

- Je souhaite bénéficier de la prise en charge FIF-PL Je ne souhaite pas bénéficier de la prise en charge FIF-PL

Vendredi 7 octobre :

ateliers de formation de 9h00 à 11h00

- 1 – Démarrage de carrière pour un jeune architecte
- 2 – Management de l'agence et qualité
- 3 – MPIC - Mieux pratiquer les outils numériques

atelier de formation de 11h30 à 13h00 (plénière)

- 4 – Cohésion sociale et architecture :
la requalification urbaine - attentes et exigences

Vendredi 7 octobre :

atelier de formation de 14h30 à 16h30 (plénière)

- 5 - Cohésion sociale et architecture :
la requalification urbaine - propositions des Architectes

ateliers de formation de 17h00 à 19h00

- 6 – Accessibilité et handicap
- 7 – Développement durable, coût global et HQE
- 8 – Gestion financière et patrimoniale de l'agence d'architecture
- 9 – MPIC – Prospectives et débats

Pour vous inscrire, complétez ce bulletin accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de UNSFA

Et à retourner à UNSFA - service congrès – 26 boulevard Raspail 75007 Paris

Renseignements : Tél : 01 45 44 58 45 - Fax : 01 45 44 93 68 - E-mail : unsfa@archilink.com

Suite de la page 23

Le "développement durable" est une politique mondiale et même planétaire qui est l'élément fédérateur d'un grand mouvement urbain autant que social où chacun de nous ne doit plus être autiste aux autres ; la ville doit redevenir un brassage multi-ethnique de géné-

rations composées de jeunes, de seniors, d'handicapés, de sportifs, d'hommes, de femmes ; notre société doit être plus généreuse et plus ouverte aux autres et aux différences. En reprenant ce mot de Cocteau à son ami Diaghilev : "Etonne-moi", je vous dis messieurs

les architectes, étonnez-nous en ce début de l'ère du développement durable ! ■

Alain Maugard
Président du CSTB

Table ronde n°2 "Les propositions" - Vendredi 7 octobre (14h30-16h30)



Le plan de cohésion sociale ne peut faire l'économie d'une réflexion approfondie sur l'architecture et l'urbanité de la ville de demain.

Le plan de cohésion sociale initié par les pouvoirs publics prend appui sur un diagnostic partagé : l'offre de logements pour les familles aux revenus modestes et moyens est insuffisante en France, et cette situation, qui s'aggrave, est un facteur d'inégalités sociales. Cependant, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière construction est inégale et les préoccupations qu'ils affichent ne laissent pas beaucoup de place à l'urbanisme et à l'architecture.

Or, si l'ampleur de la crise du logement exige une production quantitative élevée de logements abordables, l'empreinte durable des constructions sur le territoire impose aussi que ce mouvement se fasse de manière ordonnée, réfléchi. La qualité de vie des habitants de ces nouvelles habitations nécessite une réflexion sur le tissu urbain existant, l'insertion des nouvelles constructions, le mode d'organisation de l'espace, le soin apporté à la conception des aménagements intérieurs et extérieurs, la durabilité des constructions, la prise en compte des attentes des populations concernées. Ces dimensions sont encore trop peu souvent abordées de front et les politiques actuelles du logement ne favorisent pas une telle démarche.

Trop longtemps, la notion même de qualité s'est arrêtée à la seule qualité du bâti. Offrir un logement de qualité, c'était offrir un logement dont la qualité intrinsèque était satis-

faisante. Pour rassurer les consommateurs, les professionnels ont multiplié les chartes, labels et autres qualifications. L'administration elle-même a édicté des normes répondant à juste titre aux besoins à la fois de sécurité, de qualité mais aussi d'intérêt général en termes de consommation énergétique, de réduction de l'effet de serre...

Mais la qualité, c'est aussi l'insertion du logement dans l'espace, qu'il soit urbain, semi urbain ou rural. Les modes d'organisation de l'espace peuvent être qualitativement différenciés, les choix urbanistiques se sont révélés à l'épreuve du temps de plus ou moins bien adaptés aux attentes, plus ou moins pertinents en termes d'intérêt général.

Trop souvent aussi la localisation est négligée comme élément de qualité. Ainsi en termes d'accession, produire 120 000 logements par an en diffus, en reléguant les plus modestes aux confins des agglomérations dans des localités où certes le foncier n'est pas cher mais où les services sont inexistants, il faudra bien appeler cela de la "non qualité".

Promouvoir la cohésion sociale suppose un souci d'urbanité, de densification du tissu existant qui fasse enfin échec au "mitage" mais aussi une réelle incitation à la diversité des produits-logements (individuel groupé/collectif) et des statuts d'occupation (location/propriété).

La qualité, c'est encore la qualité des processus de décisions et d'articulation entre les différents intervenants. Ils sont nombreux dans la chaîne qui s'étend du choix d'organisation de l'espace à la livraison d'un logement. Il est

rapidement démontrable que la chaîne est plus tributaire du maillon faible que du maillon fort. Dès qu'une défaillance se fait jour, elle entraîne la dégradation de l'ensemble du processus qui mène à la livraison du logement final.

Dans ce processus complexe, les architectes sont légitimes à intervenir et à prendre toute leur part dans la réflexion à mener. Encore faut-il qu'on leur en laisse l'occasion.

Élus, maîtres d'ouvrage et architectes partagent une responsabilité majeure : celle d'assurer le bien-être des citoyens en leur proposant des logements de qualité, financièrement abordables, dans un cadre de vie toujours plus soigné. C'est pourquoi la Fédération nationale des sociétés coopératives d'Hlm et l'Union nationale des syndicats français d'architectes ont voulu croiser leurs regards sur la question du logement à travers une variété d'entrées : la qualité urbaine, la qualité des processus de fabrication, la réglementation, la question de la mixité sociale et fonctionnelle, la pérennité et l'évolutivité du bâti et l'économie globale de la qualité. Tel est l'objet de l'ouvrage-manifeste publié ces jours-ci, dans lequel nous faisons de nombreuses propositions pour faire progresser une vision extensive de la qualité, en particulier en plaidant pour une plus large diffusion de la culture architecturale, et pour au final favoriser une meilleure qualité de vie. ■

Michèle Attar

Déléguée auprès de la Présidente de la Fédération nationale des coopératives d'Hlm
Membre du Conseil économique et social



Plaidoyer pour un remodelage des grands ensembles.

Remodeler, voire métamorphoser¹, est un évènement heureux - heureux alors que la démolition et la reconstruction sont horriblement

douloureux : la table rase n'est pas la meilleure idée urbaine, c'est une idée foncière...

Le remodelage est un évènement urbain jubilatoire : jalon du bon récit de la ville, il construit une mémoire urbaine heureuse autour du thème : "vous auriez vu comment c'était avant". Chaque fois que c'est possible, le remodelage est à tenter. Il permet de penser à la mutation du quartier, autorise qu'on puisse imaginer une évolution pouvant déboucher sur une banalisation de lieux décriés jusque là. Au moyen d'une sorte de "sculpture" de l'existant, des bâtiments sinistres se transforment en architecture et, du même

[1] Atelier Castro Denissof, Remodeler Métamorphoser, Le Moniteur, sortie publique le 3 octobre 2005.

coup, un morceau de ville figé devient un morceau de ville sédimentaire...

L'architecture et l'urbain sont inséparables et doivent être traités simultanément ; la violence formelle, géométrique et d'implantation des barres et des tours des grands ensembles l'exige.

Améliorer chaque logement ne veut pas dire reproduire le système de base en l'améliorant pour tous de la même manière. Paradoxalement, l'égalité de traitement architectural restaure le sentiment d'inégalité.

Il faut respecter la base "architecturale" quelle qu'elle soit : impossible de risquer que le "nouveau" fasse honte à "l'ancien", que le neuf disqualifie, selon le mot d'un maître d'ouvrage, l'"occasion".

Il faut éventuellement "résidentialiser" les grands ensembles, mais cette pratique ne doit pas pour autant se transformer en règle : l'espace public doit être public et le privé, privé.

Rien n'est trop beau, rien n'est trop fou, rien n'est trop jubilatoire. Au contraire, plus ces quartiers deviennent attractifs, plus ils sont un appel à l'autre et mieux ils se portent : la belle métamorphose a le droit à la carte postale.

Il est possible de dessiner une ville du promeneur, du flâneur, une ville de la surprise au coin de la rue ; possible d'en finir avec "le plan massue" ; possible de solder la théorie urbaine des modernes du XX^e siècle pour aborder la question de la ville partageable, promenant, dérivante : bref, celle qui incite à poser ses valises et à habiter.

Remodeler a ouvert la voie au remodelage mental des balivernes dites de la "ville générique" ou aux catastrophes de bord de ville de la "ville émergente". ■

Roland Castro
Architecte

Cohésion sociale et cohésion territoriale



À l'évidence, le grand domaine d'intervention des architectes pour les décennies à venir concerne la politique urbaine et le développement solidaire des territoires :

- poursuite de la réhabilitation des centres villes grandes et petites, des centres bourgs,
- reconquête des quartiers d'habitat social au titre de la politique de la ville,
- maîtrise de l'urbanisation périphérique de la 3^e Couronne à base de lotissements uniformes.

Dans les trois situations, les solutions passent toutes par :

- la mixité sociale :
 - Diversité des logements,
 - Présence des équipements : école – santé – services de proximité.
- la maîtrise du foncier et la gestion économique de l'espace.
- la mobilité et les transports publics.

Dans les trois cas, cohésion sociale et cohésion territoriale vont de pairs

Dans les trois situations, l'architecte avec l'urbaniste, le paysagiste, doit être placé au cœur des démarches de planification et de programmation et dans la durée :

- au cœur de l'élaboration des documents de planification – SCOT – PLU – PSMV – ZPPAUP – PLH ;
- au cœur des études de programmation des projets de construction de logements et d'équipements.

Or, dans la plupart des cas, l'architecte n'est pas présent à ces stades. S'il l'est, c'est marginalement.

Dans le jeu des acteurs qui interviennent dans nos politiques urbaines et d'aménagement du territoire, nous constatons que les visions politiques sont souvent absentes, incohérentes, faute de réflexion à l'amont des décisions : l'investissement intellectuel au niveau des

territoires solidaires est trop faible. La place de l'architecte y est inexistante.

Nous constatons encore qu'au niveau des projets d'aménagement, de construction, les logiques opérationnelles sont dominées par des "opérateurs" publics ou privés qui cherchent la rapidité, le modèle répétitif qui entraînent des comportements incompatibles avec la prise en compte des situations diversifiées, des besoins multiples des familles, de leur mode de vie varié, souvent difficile. La complexité est une réalité à prendre en compte si l'on veut de la cohésion sociale.

La culture de la simplicité prônée maintenant comme une valeur de référence est aussi un risque d'élimination de préoccupations sociales et qualitatives et d'intervenants au premier rang desquels les architectes. ■

Yves Dauge
Sénateur-Maire de Chinon



L'espace dialogue
et rencontre
Architectes - Industriels

Club Prescrire

26 boulevard Raspail
75007 Paris

Contact : Esther Pinabel
Déléguée nationale

Tél. : 01 45 44 80 43
Port. : 06 23 18 50 85

E-mail : clubprescrire@unsfa.com
Site : www.unsfa.com/prescrire

Des rencontres événementielles et institutionnelles au service du dialogue Architectes - Industriels

Outre les rencontres B to B que constituent les Entretiens de la Prescription, outils incontournables de contacts concrets entre Architectes et Industriels du bâtiment, le Club Prescrire propose également des actions événementielles et institutionnelles, nécessairement complémentaires en termes de communication, permettant de viser conjointement les objectifs de connaissance des produits, de notoriété et de relations humaines.

Les actions institutionnelles se destinent plus particulièrement à amplifier la notoriété des membres du Club. Elles s'appuient essentiellement sur deux outils :

- **le cahier Prescrire** de la présente revue **Passion Architecture** : sa large diffusion est une garantie de visibilité optimale.
- **le congrès annuel de l'UNSFA** : interlocuteur privilégié de l'UNSFA, le Club Prescrire dispose d'un Espace Forum pour ses membres, leur ouvrant ainsi un cadre idéal pour développer leur notoriété, parfaire leur relationnel avec les architectes ou encore, lancer une nouveauté.

L'action événementielle vise le développement d'un relationnel privilégié entre les prescripteurs et les membres industriels du Club. Elle se concrétise par :

- la réalisation de la **Fête des Archi's** annuelle dont la 4^e édition s'est déroulée le 15 juin 2005 au Paris Country Club à Rueil-Malmaison (92) : convivialité et détente sont les maîtres mots de cette soirée festive.
- Le soutien à l'organisation de **rencontres spécifiques** : lancement de produits, visite de sites de fabrication, de show-room, voyages, incentives...

Plus que jamais, le Club Prescrire s'engage à répondre aux besoins des architectes (veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes, de la mise en œuvre et des coûts des solutions préconisées) en instaurant un partenariat "gagnant-gagnant" avec les membres industriels du Club au travers ses actions et outils de communication. Il me reste à saluer l'arrivée de cinq nouveaux membres au Club sur ce troisième trimestre : Aees, Aldes, Caréa Façade, Dorma et Villeroy & Boch. Vous retrouverez en page suivante leurs coordonnées et activités respectives.

J'aurai sans nul doute le plaisir de vous rencontrer à l'occasion du 36^e congrès de l'UNSFA, les 6, 7 et 8 octobre prochains. Rendez-vous à l'Espace Forum Prescrire et participez au Grand Jeu Prescrire : un superbe voyage vous y attend !

Bien cordialement,

Michel Hordé
Président



- 1 M. Hordé, président du Club Prescrire, récompensant M. Stouls de la Mathe (ex-Steelcase), membre fondateur du Club Prescrire.
- 2 Architectes et industriels du bâtiment, dans une même dynamique.

Les membres adhérents du Club Prescrire



AUTOMATISMES ÉNERGIE ÉLECTRONIQUE
SYSTÈMES - ÉCLAIRAGES DE SÉCURITÉ INCENDIE
A.E.E.S. : Philippe Dormont
E-mail : Philippe.dormont@aees.fr
Tél. : 04 72 47 63 77



FABRICANT DE MATÉRIEL DE VENTILATION
Aldes : Jean Courtois
E-mail : courtois-jean@aldes.com
Port. : 06 82 99 65 25



ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES
Alkor Draka : Joël Pétilion
E-mail : joel.petillon@solvay.com
Port. : 06 03 00 29 38



ÉDITEUR EN QUINCAILLERIE DÉCORATIVE
POUR PORTES ET MEUBLES
Cadap : Sandra Labbé
E-mail : commercial.cadap@wanadoo.fr
Tél. : 01 64 66 87 77



FABRICANT DE GRÈS CÉRAME
REVÊTEMENTS DE SOL
Caesar : Alain Noël
E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Tél. : 04 78 14 56 66
Fax : 04 78 14 56 69



PAREMENTS DE FAÇADE À HAUTES CHARGES
MINÉRALES
Caréa Façade : Marie Berland
E-mail : contact.facade@carea.fr
Tél. : 01 69 35 53 63



CLIMATISATION
Daikin : Christophe Le Luduec
E-mail : leluduec.c@daikin.fr
Tél. : 01 46 69 95 81



TECHNIQUE DE PORTE, MURS MOBILES, PORTES
AUTOMATIQUES, SOLUTIONS ARCHITECTURALES
DU VERRE, SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS
Dorma : Eric Le Corre
E-mail : eric.lecorre@dorma.com
Port. : 06 20 91 71 15



PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUES
ET ARCHITECTURAUX
Ecophon : Alexandra Houhou
E-mail : alexandra.houhou@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 73 84 18



CONCEPTEUR ET DISTRIBUTEUR
DE MOBILIER DE BUREAU
Édiburo : Jean-Michel Becquet
E-mail : jeanmichel.becquet@ediburo.fr
Tél. : 01 41 38 69 45



FREUDENBERG BATIMENT
REVÊTEMENTS DE SOL nora®
EN CAOUTCHOUC
Freudenberg Bâtiment : Pascale Débordes
E-mail : pascale.debordes@freudenberg.com
Tél. : 01 69 18 38 47



FABRICATION DE SIÈGES DE BUREAU
Giroflex : Franck Leroy
E-mail : leroy@giroflex.fr
Port. : 06 07 25 39 10



ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE
DE L'EAU SANITAIRE
Grohé : Joël Poirier
E-mail : j.poirier@grohe.fr
Tél. : 01 46 62 50 00



PEINTURES PROFESSIONNELLES
Guittet : Étienne Rochette-Castel
E-mail : etienne.rochettecastel@sigmakalon.com
Port. : 06 80 37 66 11



FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS
Isoroy : Antoine Hudelist / Serge Savary
E-mail : service.doc@isoroy.fr
(service échantillons documentations)
Port. : 06 77 09 21 42 / 06 77 09 09 63



FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS
POUR LE DÉSENFUMAGE NATUREL, AÉRATION,
SÉCURITÉ INCENDIE
Madicob : Christian Gacoin
E-mail : madicob.siege@wanadoo.fr
Tél. : 01 39 47 15 59



CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS
DE STRUCTURE BÂTIMENT
ET TRAITEMENT DES EAUX
La Nive : Blandine Sarrazin
E-mail : bsarrazin@lanive.fr
Tél. : 05 57 95 00 95



PLANCHER CHAUFFANT ET RAFRAÎCHISSANT.
SOLAIRE THERMIQUE. GÉOTHERMIE, POMPES À CHA-
LEUR. TRAITEMENT D'EAU DE CHAUFFAGE
Multibéton France : Carlos Blanes - Pascal
Philippe
E-mail : multibeton@multibeton-france.fr
Tél. : 03 87 98 69 11



OPÉRATEUR DE GAZ PROPANE EN RÉSEAU
SOLUTION BI ÉNERGIE : PROPANE + SOLAIRE
Primagaz : Pierre Guerbé
E-mail : pguerbe@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 06



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES,
PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, OCCULTATION
Schüco : Régis Motte
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58



ÉTANCHÉITÉ COUVERTURE, INSONORISATION DES SOLS
Siplast : Jean-Michel Rio
E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 78 36 46
Port. : 06 80 37 66 11



ÉCLAIRAGES ARCHITECTURAUX
TERTIAIRES ET INDUSTRIELS
Sunlux : Guillaume de Silans
E-mail : sunlux.eclairage@wanadoo.fr
Port. : 06 72 71 27 43



REVÊTEMENT SOLS SOUPLES
PVC- LINOLÉUM-TEXTILE
Tarkett Bâtiment : Marie-Claude Busson
E-mail : marie-claude.busson@tarkett.com
Tél. : 01 41 20 42 38



TUILES ET BARDAGES, ENVIRONNEMENT
DÉCORATION, PRODUITS DE GROS ŒUVRE
Terreal : Lionel Garcia
E-mail : lionel.garcia@terreal.com
Tél. : 05 34 36 21 00



FABRICATION DE PRODUITS CÉRAMIQUE SANITAIRES,
SALLES DE BAINS ET CUISINES
Villeroy & Boch : Philippe Julini
E-mail : julini.philippe@villeroy-boch.com
Port. : 06 09 38 56 80



MORTIERS INDUSTRIELS
Weber & Broutin : Christian Gérard-Pigeaud
E-mail : christian.gerard-pigeaud@weber-broutin.fr
Tél. : 01 60 62 13 51

↘ Aldes

Jean Courtois
MARKETING-DIRECTEUR SERVICE PROMOTION
 Port. : 06 82 99 65 25
 E-mail : courtois-jean@aldes.com

ALDES

Date de création : 1925
 Activité : Ventilation - Protection
 Incendie - Diffusion d'air - Conduits
 et Accessoires - Aspiration centralisée
 de poussières - Acoustique.

En 2004, ALDES présentait son offre de **solutions systèmes** dédiées aux **traitements de l'air** dans tous les types de **bâtiments tertiaires**. A cette offre s'est ajoutée le **logiciel "air&tertiaire"** guide d'aide à la sélection de plus de 200 solutions répondant aux critères de qualité d'air intérieur, de confort acoustique, d'isolation thermique et d'économies d'énergies.

Aujourd'hui, ALDES poursuit sa démarche d'information en organisant le **"air&tertiaire Tour 2005-2006"**.

Un camion aménagé en show-room produit favorisera les rencontres et les échanges avec les professionnels dans près de soixante villes en France mais aussi en Italie, Belgique et Luxembourg.

air&tertiaire :
 DES SOLUTIONS
 RT 2005



↘ Cæsar

Alain Noël
PRESCRIPTEUR CAESAR FRANCE
 Tél. : 04 78 14 56 66
 Fax : 04 78 14 56 69
 e-mail : caesar.france@wanadoo.fr

CERAMICHE
CAESAR
 LA CULTURE DE LA MATIERE

Date de création : 1988
 Activité : Fabricant de grès cérame -
 Revêtement de sol.

Reflex : reflets d'un style

Ceramiche Caesar présente Reflex, une nouvelle collection de produits en grès cérame en parfaite harmonie avec les tendances les plus actuelles du monde de la mode et de la décoration d'intérieur.



REFLEX BLACK

Reflex est le fruit de recherches et d'études visant à créer un produit en accord avec les designs les plus modernes. Les reflets "métalliques" de la surface (d'où le nom "Reflex"), élégants et extrêmement contemporains, caractérisent et valorisent tout espace. Les produits mis d'équerre, rectifiés et monocarbres conviennent à toute appli-

cation, du secteur résidentiel au secteur commercial.

La gamme est disponible en cinq coloris dans les formats 60x60 et 45x45 (White, Almond, Brown, Grey, Black) et se complète de listels, de cabochons en métal et de pièces spéciales.

Caesar crée les décors de la série Reflex : un ensemble de propositions qui maintiennent et confirment le look moderne qui caractérise l'esthétique et la personnalité de la série. Dans la section "produits" de notre site www.caesar.it, vous pourrez retrouver les ambiances Reflex pensées et proposées par Caesar.



REFLEX GREY

↘ Ecophon

Alexandra Houhou
**RESPONSABLE MARKETING TECHNIQUE
 ET COMMUNICATION**
 Tél. : 03 44 73 84 18
 Fax : 03 44 73 65 38
 E-mail :
alexandra.houhou@saint-gobain.com
 Site internet : www.ecophon.com

Ecophon
 PLAFONDS ACOUSTIQUES
 SAINT-GOBAIN
 ECOPHON

Date de création : 1989
 DG : Philippe Marivin
 Activité : Plafonds suspendus
 acoustiques et architecturaux

Saint-Gobain Ecophon présente le Puits de lumière nouvelle génération – ECOPHON LIGHT COFFER

Le système d'Ecophon qui offre aux architectes une nouvelle façon de concevoir un plafond suspendu acoustique.

Avec ses différences de niveaux et son éclairage indirect, il permet de matérialiser le plafond suspendu et de le faire participer à la conception globale d'un espace en y apportant de la lumière.

Avec un design adapté, Ecophon Light Coffeffer offre également une multitude de combinaisons adaptées à différentes configurations.

Les variations sont infinies...
 La créativité est ouverte...

En quoi réside la nouveauté du Light Coffeffer ?

La recherche a été basée sur la diffusion lumineuse et le design particulier du profil lumineux.

Pour plus d'information sur Ecophon Light Coffeffer :

www.ecophon.com (nouveau) ou contactez :
alexandra.houhou@saint-gobain.com



RESTAURANT EDF / GDF - ACOUSTICIEN : CAP HORN

↳ Giroflex

Franck Leroy
RESPONSABLE PRESCRIPTION
Port. : 06 07 25 39 10
Fax : 08 00 91 72 92
E-mail : leroy@giroflex.fr



Date de création : 1871
PDG : Jürg Strub
Activité : Fabrication de sièges de bureau

L'assise à la perfection. Le Tango constitue une présence discrète tout en convainquant par une fonctionnalité ultramoderne. Le langage des formes clair et le design unique font du Tango un siège exceptionnel et le prédestinent dès aujourd'hui à être le classique de demain.

Le Tango de Giroflex donne à la position assise ses lettres de noblesse. Que ce soit dans un salon, dans une salle de conférence, au bureau ou à la maison, son design absolument original exprime la retenue.

Les rencontres au sommet ont une nouvelle qualité quand le Tango est de la partie. Grâce à son équipement de prestige avec sa fonction confortable d'assise glissante et son pivotement circulaire sur

360°, les conférences marathon redeviennent des réunions détendues.

À la maison, le Tango exprime un style de vie raffiné, faisant la part belle au design. Le rembourrage confort habillé de revêtements haut de gamme en fait un îlot privilégié de bien-être et de détente.



LE TANGO

↳ Madicob

Christian Gacoin
DIRECTEUR COMMERCIAL
Tél. : 01 39 47 15 59
E-mail : chgacoin@madicob.fr



Date de création : 1986
PDG : Jean-Pierre Lavignac
Activité : Fabricant d'équipements pour le désenfumage naturel et l'aération

MADICOB, des produits faciles à la pose et pratiques à l'emploi !

Les "MADILAMS-MADICIEL" (exutoires de fumée certifiés NF) ou les "VERTICOB" (ouvrant de désenfumage conforme NF S 61-937) sont des produits bifonction "sécurité incendie / aération" conçus sur la base d'une motorisation monovérin pneumatique.

Suivant modèle, ils peuvent être installés sur tout type de toiture ou de façade.

Le cadre et les lamelles sont en aluminium extrudé.

Le remplissage est soit en aluminium, soit en polycarbonate alvéolaire translucide ou opale.

Le principe des lamelles permet de minorer la prise au vent en toutes circonstances.

La gamme des produits "AIR-LS" est une gamme d'ouvrant télécommandé en façade conforme NF S 61-937.



MONO - VÉRIN



AIR - LS

Son utilisation prioritaire est l'AMENÉE D'AIR, esthétique innovant dû au profilage des lamelles. Existe en finition standard extrudé (autre finition sur demande).

Deux principes de fonctionnement :

- "ouverture/seule" par déclenchement électrique (24Vcc rupture ou émission) ou déclenchement pneumatique ;
- "ouverture/fermeture" pneumatique ou électrique.

↳ Siplast

Jean-Michel Rio
RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT PRESCRIPTION
Tél. 01 40 96 35 35
Fax. 01 40 96 35 45
E-mail : frjro@icopal.com
www.siplast.fr



Date de création : 1995
PDG : Jean-François Pion
Activité : Étanchéité, couverture

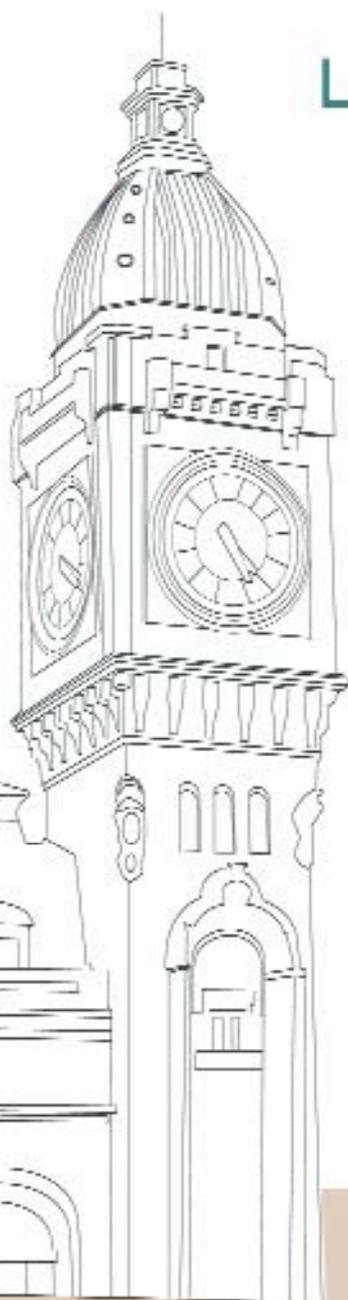
Des terrasses à vivre et à fleurir !

Des terrasses en jardins, c'est le rêve de plus d'un habitant des villes ! La solution, Siplast la propose avec une gamme adaptée de produits. Ceux-ci permettent d'assurer l'étanchéité de la terrasse, de la végétaliser et, si l'on souhaite y circuler, de décorer son sol.

Avec le système Gravi - étanchéité, drainage et filtrage, substrat et sédum -, tout est possible, grâce à une large palette de végétaux admissibles. Les solutions Siplast permettent ainsi une grande liberté dans l'aménagement paysager. Végétaliser une toiture-terrasse participe également au développement durable, démarche qui offre une qualité de vie supplémentaire en introduisant la nature au sein du tissu urbain.



La climatisation Daikin a plus d'une tour dans son sac !



Climatisation et traitement de l'air de la Tour de l'Horloge. Gare de Lyon, Paris.

Préserver un décor classé – notamment la célèbre fresque du restaurant le train Bleu – et répondre à des contraintes de place très fortes, tout en apportant une solution efficace n'est jamais chose facile.

Daikin s'est rapidement imposé en offrant la solution la mieux adaptée pour la climatisation et le traitement de l'air des 3 étages de bureaux situés dans la tour.

Pour s'inscrire dans des espaces exigus et difficiles d'accès, Daikin a mixé 2 technologies, eau glacée et détente directe. Les unités extérieures retenues pour ce projet se logent dans seulement 77 cm de profondeur, 93 cm de large et 160 cm de haut ! Ce système autorise jusqu'à 60 m de dénivellés et 120 m entre l'unité intérieure et l'unité extérieure.

Au final, l'alimentation en chaud et en froid du bâtiment contribue désormais à sa qualité et à son confort.

La climatisation Daikin, une solution sur-mesure pour chacun de vos projets.

Fiche technique

- Groupe de production d'eau glacée, système VRV : Daikin.
- Fluides frigorigènes : R 410 A, R 407 C.
- Nombre d'unités intérieures : 100 dont 67 cassettes encastrables (facilement adaptables aux dalles de plafond suspendues) et 33 consoles.
- Nombre d'unités extérieures : 3 systèmes VRV II Inverter installés dans un local technique.
- Total de la puissance installée : 350 kW frigorifiques.



Les différents types de sociétés

La Commission juridique de l'UNSA vous présente un panorama rapide des différentes formes de sociétés sous lesquelles les architectes peuvent constituer des "sociétés d'architecture" et exercer leur activité.

Ce tableau est limité aux "sociétés", mais d'autres types de groupements sont possibles, tels que le GIE.

Fort de l'expérience de ses membres, l'UNSA conseille aux architectes les quatre formes suivantes :

l'EURL, la SAS, la SARL ou la SA pour les structures importantes. En cette fin d'année 2005, ces sociétés seront l'objet d'une étude approfondie de notre part afin de vous présenter des fiches détaillées et pratiques sur chaque structure.

FORME D'EXERCICE	CRÉATION	FONCTIONNEMENT
L'EXERCICE INDIVIDUEL, À TITRE LIBÉRAL		
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Immatriculation, en tant que personne physique au CFE situé à l'Urssaf. L'architecte dispose de tous les pouvoirs. L. 123-1 C. com.	Obligation de tenir une comptabilité.
LES STRUCTURES CIVILES D'ARCHITECTURE		
SCPA Société civile professionnelle d'architecture	Pas de capital minimum et 2 partenaires architectes suffisent. Peut être interprofessionnelle, mais prévoir la majorité des droits de vote aux architectes décret 28/12/ 1977. Possibilité de parts d'industrie	Un règlement intérieur peut compléter les statuts et même préciser la répartition des bénéfices. Les associés sont sous le régime de la responsabilité illimitée, et solidaires de leurs associés défallants.
SCM Société civile de moyens	Objet exclusif: faciliter à chacun de ses membres l'exercice de son activité Les associés mettent en commun les moyens utiles à l'exercice de leur profession. L'apport en numéraire n'a pas de limite inférieure	Implique un partage total. La société ne peut elle-même exercer la profession
LES SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL (SEL), PRÉVUES PAR LA LOI DU 31 DÉCEMBRE 1990		
SELARL Société d'exercice libéral à responsabilité limitée	Facilité de création: un associé architecte suffit, capital minimum de 7500 euros L. 223 -2 C. com. Pas de limitation du nombre de parts pour les architectes. Peut être constituée en EURL.	La gérance doit entièrement être assumée par les architectes Les décisions d'Assemblée les plus importantes sont prises à la majorité des 3/4. Pouvoir partagé entre associés mais assuré par le gérant, Formalisation de fonctionnement à respecter (assemblées générales)
SELAFA Société d'exercice libéral à forme anonyme	Identique aux autres SA, excepté le nombre d'associés limité à 3.	Commissaire aux apports. Fonctionnement: deux organes délibérants (conseil d'administration et assemblée générale).
LES STRUCTURES COMMERCIALES D'ARCHITECTURE		
SARL Sociétés anonyme à responsabilité limitée	Au minimum deux associés. L. 223-1 C. com. Montant du capital social librement déterminé par les associés dans les statuts ¹ . Le capital doit être divisé en parts sociales d'un montant égal. Augmentation (ou réductions) de capital et intégration de nouveaux associés sans modifier les statuts.	Pouvoir partagé entre associés mais assuré par le gérant L. 223-18 C. com. Formalisme de fonctionnement à respecter (assemblées générales) L. 223-27 C. com.
SA Société anonyme d'architecture	7 actionnaires minimum. L. 225-1 C. com. Un Capital minimum de 37 000 euros. L. 224 -2 C. com.	Commissaire aux apports et commissaire aux comptes. L. 225-8 et L. 225-47 C. com. Deux organes délibérants (conseil d'administration et assemblée générale) .
SCOP Société coopérative d'architecture Peut être une SA ou une SARL	Le capital peut être variable Loi du 10/09/47 art. 13.	
EURL Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (expression du langage courant, car elle est une SARL à associé unique). Depuis 1999	Un seul associé obligatoirement architecte personne physique. Montant du capital social librement déterminé par l'associé unique dans les statuts (1).	L'associé unique dispose de tous les pouvoirs. Ses décisions doivent être formalisées et consignées sur un registre. L. 223-1 alinéa 2 C. com.
SAS Sociétés par actions simplifiées	Liberté de rédaction des statuts. Capital minimum de 37 000 euros. Nomination d'un président (seul responsable devant les tiers).	Le Président du conseil d'administration, le directeur s'il est unique doit être architecte. Il est également possible de constituer, pour un architecte seul, une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).

BIBLIOGRAPHIE : Fiche pratique n°13 de juin 2001 du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France
L'architecte maître d'œuvre, de Michel HUET, Deuxième éd. 2004, Editions du Moniteur

REFERENCES : Décret n° 92-619, 6 juillet 1992 : JO 7 juillet 1992
Décret n° 95-129, 2 février 1995 : JO 9 février 1995

Note :

[1] Un montant minimum de capital social n'est plus imposé depuis la loi du 1^{er} août 2003.

RESPONSABILITÉ / ASSURANCE	RÉGIMES FISCAL & SOCIAL	TRANSMISSION	APPRÉCIATIONS
Régime de la micro-entreprise ou de la déclaration contrôlée			
Responsabilité totale y compris sur patrimoine privé. Attention au régime matrimonial : séparation de bien. Assurance garantissant les actes professionnels qu'il accomplit (et ceux de ses salariés le cas échéant).	Impôt sur le revenu sur la totalité des bénéfices enregistrés en trésorerie dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (BNC) Régime social des non-salariés.	Par voie de cession de clientèle uniquement Problème de la dénomination.	Formalisme réduit au minimum. Tenue d'une comptabilité simple. Apports faciles et peu coûteux par rapport à une société commerciale.
Responsabilité indéfinie des associés, y compris sur leurs biens propres. Attention au régime matrimonial. Les associés sont personnellement responsables des dettes de la société et de leurs actes professionnels. Ils partagent les moyens et les bénéfices.	Régime fiscal et social libéral, imposition sur la totalité des bénéfices enregistrés par la comptabilité recettes/dépenses. Option pour une comptabilité commerciale et l'impôt sur les sociétés.	Par voie de cession de parts (droits d'enregistrement de 4,80 %). Possibilité de transformation de la SCP en une société d'une autre forme.	Grande liberté dans l'organisation et le fonctionnement. Facilité de création.
Attention aux actionnaires passés ou mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts et universelles.			Facilité de création et d'utilisation.
Responsabilité personnelle des architectes sur les actes professionnelles accomplis par la société. En fait, responsabilité subsidiaire. Responsabilité indéfinie et solidaire. Limitée aux apports pour les dettes d'exploitation. Tribunaux civils compétents.	Régime libéral sur rémunération du ou des gérants majoritaires. Gérant (s) minoritaire ou égalitaire, régime des salariés.	Par voie de cession de clientèle ou de cession de parts, Peut se transformer en EURL par simple cession de parts.	Facilité de création et d'utilisation pour le professionnel libéral.
Responsabilité personnelle des architectes sur les actes professionnels accomplis par la société, En fait, responsabilité subsidiaire. Limitée aux apports pour les autres associés. Dettes d'exploitation limitée aux apports.	Le Président du conseil d'administration et le directeur général sont salariés.	De préférence par voie de cession d'action (aucune imposition). Agrément obligatoire de toutes les cessions, même entre associés, par les architectes associés.	Fonctionnement plus lourd et coûteux qu'une SARL.
Responsabilité limitée aux apports des associés, L. 223-1 C. com. Seul risque de faute de gestion pour le ou les gérants. Litiges entre la société et les tiers du ressort du tribunal de commerce. Soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) et à l'imposition forfaitaire annuelle (IFA). L. 223-22 C. com.	Régime libéral sur rémunération du ou des gérants majoritaires. Régime des salariés applicable au gérant minoritaire ou égalitaire	Par voie de cession de parts. Peut se transformer en EURL par simple cession de parts.	Facilité de création et d'utilisation.
Responsabilité limitée aux apports des actionnaires Litiges entre la société et les tiers professionnels du ressort tribunal de commerce. L. 411-4 COJ.	Le Président (architecte) du conseil d'administration et le DG relèvent selon les cas du régime générale de sécurité sociale des salariés ou du régime des non-salariés	De préférence par voie de cession d'action (aucune imposition).	Forme de société lourde à gérer.
			Système souple qui permet aux actionnaires de rentrer ou sortir plus facilement de la société.
Responsabilité limitée à l'apport de l'associé unique. Cependant, lors de la dissolution, confusion du patrimoine avec le patrimoine personnel (arrêt Cour d'Appel de Douai). Cela pose un réel problème.	Rend possible le choix entre l'imposition sur le revenu ou les sociétés. Régime libéral si option pour comptabilité recettes/dépenses. Si option pour l'impôt sociétés.	Par voie de cession de clientèle ou de cession de parts. Se transforme en SARL à plusieurs associés par simple cession de parts.	Grande simplicité d'utilisation.
Responsabilité limitée aux apports des actionnaires.	Statut de salarié du Président et le cas échéant des autres dirigeants.		Profondément transformée par la loi du 12 juillet 1992. Cette forme de société risque à terme de supplanter d'autres formes plus rigides, telles les SA ou les SARL.

L'urgence de la bataille pour l'emploi

Phénomène économique reconnu, alors que les grandes entreprises se sont vidées, les très petites entreprises recrutent. Pour tenter de tordre le coup au chômage, la place du secteur des entreprises libérales dans l'économie¹ doit permettre d'apporter une contribution à la priorité nationale de mobilisation en faveur de l'emploi, pour autant du moins que celles-ci disposent d'outils simples pour exercer pleinement leur dynamisme en matière sociale.

Conformément à la volonté exprimée par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale du 8 juin dernier, et afin de favoriser le développement de l'emploi, les 6 ordonnances avalisées par le Conseil des Ministres le 2 août, comme la loi en faveur des PME votée cet été vont dans le bon sens.

L'UNSAFA pense que les architectes employeurs et salariés potentiels accueilleront avec satisfaction le contrat nouvelle embauche (CNE).

L'UNSAFA voit dans la mesure phare du plan pour l'emploi un moyen de plus pour stimuler les embauches dans les entreprises d'architecture. Les publics les plus exposés au risque du chômage, les jeunes et les seniors devraient en être les premiers bénéficiaires. Avec la souplesse de ce contrat, les Entreprises d'architecture devraient pouvoir recruter plus facilement. Actuellement, les CDD ne peuvent être conclus que dans des cas précis : surcroît temporaire d'activité, remplacement de salariés malade...

Il permettra aux entreprises d'un effectif de **20 salariés maximum** de conclure des **contrats à durée indéterminée** comprenant une **période de "consolidation" de deux ans** au cours de laquelle la rupture du contrat sera simplifiée en contrepartie d'un certain nombre de garanties offertes au salarié :

- Un préavis de licenciement sera accordé après un mois de travail. Il sera de deux semaines au cours des six premiers mois, puis augmentera avec l'ancienneté.
- L'employeur devra verser au salarié avant la rupture du contrat une indemnité de 8 % de la rémunération brute acquise pendant la durée travaillée qui sera fonction des salaires versés. Une contribution au reclassement de 2 % versée aux Assedic viendra s'ajouter à cette indemnité.

- En outre, le délai entre le moment où une entreprise rompt un contrat nouvelles embauches et peut conclure un nouveau contrat avec le même salarié est porté à trois mois.
- Par ailleurs, les salariés qui n'auraient pas cotisé suffisamment au chômage auront droit à une allocation financée par l'Etat.
- Enfin, les salariés sortant d'un "contrat nouvelle embauche" pendant les deux premières années bénéficieront de droits renforcés à la formation et d'un accompagnement personnalisé pour retrouver un travail.

“L'UNSAFA voit dans la mesure phare du plan pour l'emploi un moyen de stimuler les embauches dans les entreprises d'architecture.”

Les autres ordonnances :

Moins emblématiques que le Contrat Nouvelle Embauche, d'autres mesures en faveur de l'emploi présentées lors de la déclaration de politique générale du 8 juin 2005 sont parues cet été et intéressent directement notre secteur.

Depuis le 1^{er} septembre, le chèque - emploi pour les entreprises de 5 salariés maximum est opérationnel. Ce nouveau dispositif de simplification de l'embauche permettra de se consacrer en priorité au développement de l'entreprise tout en diminuant le coût de gestion des bulletins de salaire et des charges sociales, ce service prenant en charge l'ensemble des obligations en matière sociale. Les entreprises peuvent y adhérer auprès des centres Urssaf ou via internet : www.emploi-pe.fr

Le recours au **Titre Emploi Entreprise (TEE)** est maintenu mais devrait progressivement disparaître au profit de ce nouveau service.

L'aménagement des règles de décompte des effectifs pour les salariés de moins de 26 ans embauchés à compter du 22 juin 2005 et l'allègement des charges liées au franchissement du seuil de 10 salariés dans les secteurs professionnels connaissant des difficultés à recruter (l'architecture n'est pas concernée) vont également dans le bon sens. **La loi du 2 août 2005 en faveur des PME en bref.**

Cette nouvelle loi instaure le contrat de collaborateur libéral mais va plus loin que le projet initial (cf notre article dans PA 13), elle permet en effet une entrée en vigueur immédiate de ce contrat dans nos entreprises d'architecture et pour lequel nous vous proposerons un contrat type, sans qu'il soit nécessaire d'attendre un décret d'application propre.

Autre disposition intéressante de cette loi, un choix de statuts plus protecteurs pour le conjoint du dirigeant qui travaille dans l'entreprise. Enfin, elle porte également la durée des mandats des représentants du personnel de 2 à 4 ans et rend accessible aux salariés non-cadres les forfaits jours, avec clause d'opt-out.

L'actualité sociale de la branche

Nous déplorons en revanche, à l'heure où nous mettons sous presse, l'attitude de nos partenaires sociaux sur le dossier du contrat de professionnalisation.

Le risque de ne pouvoir conclure aucun contrat cette année est très important, mettant en péril les espérances d'emploi de plusieurs centaines de jeunes. Nous en reparlerons bientôt. ■

Patrick Julien
Unsa-social

[1] Plus de 600 000 entreprises, 55 000 entreprises nouvelles chaque année, 1,2 millions d'actifs et plus de 900 000 salariés.

Architectes,
construisons et garantissons
l'avenir ensemble

LES SALARIÉS DE VOS CABINETS
BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE
OBLIGATOIRE.



Désignées par votre convention collective

- CRI Prévoyance pour l'Ile-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Marne
- URRPIMMEC (se substituant à CIRCO-RIPS PRÉVOYANCE) pour l'ensemble des autres départements

assurent vos garanties obligatoires

- Capital décès
- Rente d'éducation ou de conjoint
- Incapacité de travail
- Invalidité

V O S P A R T E N A I R E S P R É V O Y A N C E

URRPIMMEC
Groupe Malakoff
15 avenue du Centre - GUYANCOURT
78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. 01 30 44 40 40 - Télécopie : 01 30 44 48 88

CRI PREVOYANCE
IONIS
51 rue de Paris
92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Tél. 01 46 84 38 91 - Télécopie : 01 46 84 38 73

Un combat actif pour l'accessibilité

Depuis la parution le 11 février 2005 de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'UNSFA mène une politique active de défense de la profession dans le cadre de la concertation sur les décrets d'application de cette loi.

À ce titre, l'UNSFA a formulé un certain nombre de remarques, dont :

- Une proposition pour que les architectes soient représentés dans la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, et ce, afin de défendre la cohérence du projet et son parti architectural.

- Une proposition pour que l'article R 111-19-22 soit modifié et que seuls les contrôleurs techniques au sens de l'article 1.111-19-23, bénéficiant d'un agrément les habilitant à intervenir sur les bâtiments et les architectes visés à l'article 2 de la loi du n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture puissent établir et délivrer les attestations constatant que les travaux réalisés prennent en compte les règles d'accessibilité.

Cet article prévoit actuellement que cette attestation puisse être délivré par un technicien de la construction qualifié, ayant reçu une formation spécifique dans le domaine de l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

L'UNSFA s'est profondément opposée à la création d'un nouveau métier, car ce serait nier tout le travail de concertation réalisé par les concepteurs depuis le début du projet, que de leur imposer, in fine, un contrôle par un technicien voir par un autre architecte totalement étranger au processus. De plus ce même article prévoit que le contrôleur ne doit avoir aucun lien (sous entendu contractuel) avec le maître de

l'ouvrage ou avec une entreprise de nature à porter atteinte à son impartialité ni à son indépendance.

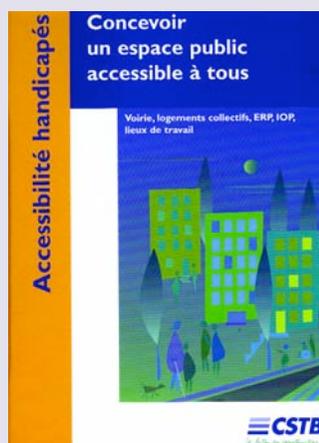
L'UNSFA a donc proposé la rédaction suivante en remplacement du texte initial :
"La personne remplissant les conditions visées au premier alinéa établit cette attestation en toute indépendance et

impartialité vis-à-vis du maître d'ouvrage et des entreprises.

"Dans le cas où la réalisation des travaux a été dirigée par un architecte ou vérifiée par un contrôleur technique cette mission fera l'objet d'un contrat spécifique et indépendant de la mission initiale." ■

Philippe Roux, UNSFA 77

Concevoir un espace public accessible à tous : Voirie, logements collectifs, ERP, IOP, lieux de travail (Nadia Sahmi, Christopher Longé, Marcos Brêtas – CSTB)



Plus qu'une obligation réglementaire, l'accessibilité des bâtiments aux handicapés avec, par exemple, les surfaces supplémentaires attribuées aux circulations, fait maintenant partie des critères de qualité qui entrent dans la définition d'une construction.

À tel point que cette notion, synonyme de confort, est devenue un argument de vente.

Pour tenter d'apporter une réponse globale à cette exigence, de nombreuses associations d'handicapés ont collaboré à l'élaboration de cet ouvrage.

Du point de vue de l'architecte comme du maître d'ouvrage, les dispositifs spécifiques liés à la notion d'accessibilité pour tous doivent être pris en compte dès la conception du projet. Du point de vue de

l'utilisateur, l'accessibilité passe par le déroulement de la chaîne de déplacement réel : s'orienter-repérer, accéder-pénétrer, repérer-circuler, repérer-accéder-participer, repérer-sortir. Lors du projet ou dans une construction existante, ce guide synthétise au travers de nombreux tableaux les principales démarches administratives, les différentes dispositions architecturales et les aménagements à respecter selon le type de bâtiment. Il traque les situations qui mettent l'utilisateur en position de handicap.

Voirie, logements collectifs, ERP, IOP, lieux de travail, l'ouvrage rappelle les principes fondamentaux de la réglementation dans ce domaine et analyse certaines difficultés d'interprétation face à la réalité pratique.

Merci à Nadia Sahmi, architecte syndiquée de l'UNSFA pour son implication rédactionnelle. ■

La réglementation, ça bouge...

Dans le domaine du logement et de la construction, l'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005 traite : des aides à la personne, des conventions conclues avec l'ANAH, du diagnostic technique, du changement d'usage des locaux d'habitation (allègement des conditions).

À propos des responsabilités et assurances dans le domaine de la construction, l'ordonnance 2005-658 du 8 juin 2005 complète les dispositions du code civil (articles 1792-3, 1792-7 et 2270-2) et précise : les catégories d'ouvrages dont les constructeurs sont soumis à assurance obligatoire, et la situation des sous-traitants dans le dispositif général. ■

Coup de gueule !!

Les instances professionnelles ont rencontré le 21 juillet 2005 au Conseil National de l'Ordre des Architectes, les directeurs d'écoles d'Architecture pour préparer la mise en place de la "sixième année d'étude" à la formation d'architecte.

La réforme LMD de la DAPA a fait l'objet d'extrêmes réserves portant sur le maintien de la qualité d'une formation amputée d'une année d'étude et séparant le titre de la fonction ; réserves formulées dans le Livre Blanc de l'Architecture, remis en main propre à Monsieur le Ministre de la Culture.

Durant deux ans, la DAPA a entretenu l'illusion d'une concertation avec les représentants de la profession sans jamais les écouter, se refusant à lui accorder la moindre place dans le parcours de formation des futurs architectes.

Pire, elle a caricaturé notre projet d'accompagnement dans la vie professionnelle en le présentant aux étudiants comme une prédation "négrifiante" des jeunes diplômés par la profession.

Les projets de décrets soumis à l'assemblée lors du dernier Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture, présentent, à nos yeux, l'avantage de la clarté : la DAPA reprend à son compte la formation initiale des 5 ans, puis l'année dite "de professionnalisation". La DAPA n'a pas osé demander aux instances ordinales d'inscrire à son tableau des jeunes diplômés sans aucune connaissance du métier d'architecte.

Le maintien d'un stage de 6 mois dans les "milieux de la maîtrise d'œuvre" est une fraction atrophiée des propositions initialement formulées par la profession.

Nous avons exprimé notre étonnement et nos critiques sur le ridicule nombre d'heures d'"enseignement appliqué" pendant cette année dite de "professionnalisation" et le flou complet du rôle des écoles, du tuteur et de l'agence d'accueil du "stagiaire".

L'intérêt de la collectivité et la position de la profession :

Dans cette affaire, l'intérêt de la collectivité rejoint celui de la profession : n'autoriser à exercer que des architectes cultivés et "professionnels". En poursuivant cet objectif, l'UNSFA agit dans l'intérêt des confrères en exercice et de ceux qui vont s'y engager. Nous ayant traité hier avec un profond mépris, le Ministère nous sollicite aujourd'hui, avec une choquante désinvolture, en vue

de prendre à notre charge six mois de cette formation sans aucune aide ni contrepartie.

Pénétrés de nos obligations déontologiques et de sollicitude à l'égard de nos futurs confrères, nous rappelons toutefois que la profession n'a pas pour vocation de les former, à ses frais.

L'Etat a le privilège de délivrer le diplôme, puis la capacité à exercer la maîtrise d'œuvre, et doit donc assumer les conséquences de sa réforme.

Accueillir et former de jeunes diplômés dépourvus de toute expérience professionnelle s'apparente à la mise en place d'un apprentissage qui a un coût :

- Coût du temps dépensé par le maître de stage à accompagner l'apprenti architecte dans la découverte de son univers professionnel,

“ L'État a le privilège de délivrer le diplôme et doit donc assumer les conséquences de sa réforme. ”

- Coût du temps dépensé par le maître de stage dans ses démarches administratives et pédagogiques avec le tuteur de l'école,
- Coût des moyens généraux mis en place par la structure d'accueil (espaces, mobilier, informatique, réseau et communication...),
- Coût du temps masqué dépensé également par l'ensemble de l'agence dans la perturbation de ses modes de production occasionnée par la présence de l'apprenti architecte,
- Coût des surcharges inhérentes à la mise en place de contrats courts à durée déterminée.

Il convient également de s'interroger sur les possibilités d'accueil des entreprises d'architecture en France : 110.000 architectes en Allemagne, 90 000 en Italie, 26 000 en France

Pourquoi si peu ? Parce que l'architecte français n'apparaît pas comme le meilleur garant du triptyque "coût, délai, qualité". Il est perçu comme un artiste et non un professionnel fiable, car justement dépourvu d'une formation professionnalisante suffisante.

Notre position :

Nous accepterons volontiers de participer à la mise en place de cette formation aux conditions suivantes

- Engagement et participation de l'Etat à l'effort important que représente cette formation en agence des jeunes diplômés ; la profession ne peut ni ne veut supporter intégralement cette charge.
- Respect du port du titre ; désigner le titulaire du diplôme de fin de 5^e année par le vocable "diplômé en architecture, ou titulaire d'un diplôme d'état d'architecte" et non "Architecte" comme formulé dans les décrets.
- Durée de la formation professionnalisante à mettre en conformité avec les demandes formulées dans la chartre de l'UIA et CAE : 2 ans minimum, la durée actuelle ne correspond pas à celle nécessaire pour acquérir une formation opérante.

Comment, après avoir cosigné une lettre ouverte au Ministre dans le journal "Le Monde", serait-il possible d'agir dignement en instance responsable et renier les conclusions de cette lettre ?

Il y va de l'intérêt de la profession et donc de sa crédibilité. ■

Antoine Daudré-Vignier

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS :

METTEZ DU **VERT**
DANS VOS PROJETS



CERQUAL 136, boulevard Saint Germain • 75006 Paris Tél. 01 42 34 53 00 Web www.cerqual.fr

La certification Habitat & Environnement est délivrée par l'organisme certificateur OFFICIEL, filiale de l'Association QUALITE, membre de l'Association HOF.

1,2,3, nous irons au bois

Il a fait beau en Lorraine, cette après-midi du 2 juin 2005. C'est déjà ça. Et puis 64 participants sont venus participer à l'atelier 2 délocalisé, organisé par l'UNSFA Lorraine Sud¹ : des architectes, des jeunes, des anciens...

Beaucoup ont suivi la formation d'ALFA avec une cinquantaine de stagiaires du Grand-Est sur 3 ans.

Rendez-vous dans la baraque de chantier, bourrée à craquer pour l'accueil, c'est Anne, notre vénérée présidente, qui s'y colle, et pour les explications d'Alain Cartignies², architecte du chantier bois du Collège Vincent Van Gogh de Blénod les Pont-à-Mousson, voulu "HQE" par le Conseil Général.

Et puis c'est la visite, en deux groupes et en toute sécurité, dont un avec Nicolas Barthes, ingénieur bois.

Magnifique visite. Et on tient le timing. Deuxième partie à suivre à la salle de conférence de Blénodvista, centre d'affaires chauffé par géothermie.

Merci monsieur le Maire pour l'accueil et la mise à disposition. On y va à pied, ce n'est pas loin.

Table ronde sur la démarche environnementale, avec Dominique Gauzin-Müller³, qui nous a fait l'amitié de venir avec ses étudiants de 5^e année de l'école d'architecture, Anne, Alain Cartignies, Benoît Reitz⁴, spécialiste du bois qui s'occupe du chantier vert, et puis Régis Maddalon, un des charpentiers, aussi à l'Office du Bâtiment, nous a rejoint. Et votre serviteur. On lance le débat sur la question du HQE[®]. Alain Cartignies explique que les données environnementales et contextuelles ont

toujours fait partie intégrante de la démarche de projet au sein de son agence.

L'expérimentation structurelle et le matériau bois aussi, naturellement. Et sans Système de Management d'Opération semble-t-il.

À Blénod, projet complexe en site occupé, il y a aussi le travail sur les toitures végétalisées, sur un chantier sans nuisance, en filière sèche...



Mais aussi les difficultés pour mettre en place un "chantier vert" : formation de l'ouvrier au chef de chantier en passant par le chef d'entreprise, information de l'encadrement du maître d'ouvrage jusqu'au coordonnateur SPS, clarification et simplification des réglementations...

Le débat est lancé. Pour Dominique Gauzin-Müller, le développement durable reposant sur **la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile**, les changements ne pourront être initiés qu'à partir de la base (nous), de façon pragmatique et coopérative, en privilégiant une approche décisionnelle "bottom-up" (ascendante). On rêve avec elle des certifications suisse ou autrichiennes qui tiennent sur deux pages. On rêve de l'architecture raisonnée du Vorarlberg... en déplorant



Chantier bois du collège Van Gogh, Blénod les Pont-à-Mousson (54)

l'inquiétante indigence lorraine en matière de réelle politique environnementale pour le bâtiment, sinon de façade... et encore. Mais avec quels moyens, et quelle formation pour tous les acteurs, lance-t-on dans la salle ? Est-ce encore à l'architecte de payer la qualité (architecturale et environnementale) ?

Et Benoît Reitz de nous conter les édifiantes mésaventures d'un ami architecte alsacien qui, au stade de l'APD, avait grillé tous les honoraires d'une opération voulue environnementalement correcte, faute de reconnaissance en amont de la matière grise à investir...

Quand va-t-on se mettre à penser en coût global, local et planétaire ? Les interventions fusent. Certains, fatalistes, augurent la disparition à terme de la démarche, bientôt réduite à un pur effet d'annonce.

Beaucoup, aussi, se sentent conscients des enjeux et volontaires.

Difficile de conclure et clore ce débat animé, mais on tient le timing. On peut terminer par un pot avant le retour. Avec des vrais verres en verre (merci Dominique et Anne).

Il a fait beau en Lorraine, cette après-midi du 2 juin 2005. ■

Frédéric Marion
UNSFA Lorraine Sud

[1] Organisation UNSFA Atelier 2 : Anne Thomas, Stéphane Bolzer, Nicolas Depoutot, Clément Linard, Frédéric Marion, Dominique Petit

[2] Marie-José Canonica et Alain Cartignies sont architectes à Bruyères (Vosges) et enseignants à l'École d'Architecture de Nancy et à l'ENSAI de Strasbourg Concernant l'opération de Blénod-les-Pont-à-Mousson, voir AMC n°149 et un récent Séquence bois

[3] Dominique Gauzin-Müller est architecte, auteur et journaliste. Elle a écrit notamment "L'architecture écologique" et "Construire avec le bois" Ed Le Moniteur

[4] Benoît Reitz a longtemps travaillé au CNDB, il a créé avec Aniko Reitz, la société "Naturellement Durable"

Ouvrage par **ouvrage**, les **désordres** les plus fréquents



**Comment se manifestent-ils ?
Pourquoi ?
Comment les éviter ?**

L'Agence Qualité Construction et la Fondation Excellence SMA se sont associées, dans une démarche de prévention, pour présenter aux professionnels les sinistres les plus fréquents sous forme de fiches pratiques.

SUR LE NET > Retrouvez sur le site Internet www.qualiteconstruction.com la totalité des fiches « Pathologie du bâtiment ». Elles sont enrichies de nombreux liens (lexicaux, réglementaires, bibliographiques...).

Bon de commande

Nom : _____ Prénom : _____
 Fonction : _____ SOCIÉTÉ/ORGANISME : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ Télécopie : _____
 E.mail : _____

Commande _____ exemplaire(s) du classeur des fiches «Pathologie du bâtiment» à 49 € TTC, soit _____ € TTC

Règlement : par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Agence Qualité Construction. Vous recevrez une facture acquittée.
 à réception de facture

Vous êtes : A1 maîtrise d'ouvrage publique A2 maîtrise d'ouvrage privée B1 architecte B2 économiste B3 ingénieur conseil, Bet
 C1 entreprise du bâtiment C2 constructeur de maisons individuelles D artisan E industriel, fabricant
 F négoce, distribution G contrôle technique H expertise I assurance J administration
 K collectivité locale L enseignement M autre profos. N presse O particulier

Taille de l'entreprise : 1 à 5 salariés 6 à 20 salariés + 20 salariés

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à votre identification dans nos fichiers.
 Sous réserve de votre part, vos coordonnées peuvent être communiquées à d'autres organismes. France-mat.



Le Corbu 1955-2005 / Rezé-les-Nantes

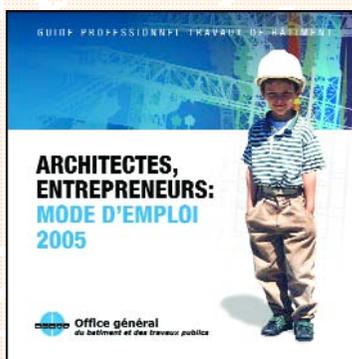
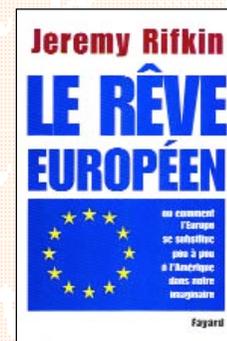
Marilyne Monnier

L'architecte Marilyne Monnier a consacré sept années de travail à la réalisation de cet ouvrage, paru à l'occasion du cinquantenaire de la Maison Radieuse (Rezé - 44) en juin dernier. De 1955 à 2005, ce livre retrace la vie de ce lieu unique, du contexte de sa création à nos jours, de sa mise en chantier aux souvenirs qu'il évoque, en passant par des chroniques de la vie quotidienne.
(Ouvrage disponible à l'achat : www.marilynemonnier.com)

"LE RÊVE EUROPÉEN ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire"

de Jeremy Rifkin (chez Fayard).

Le livre tonique d'un économiste américain qui explique comment le "rêve européen" (relations communautaires, diversité culturelle, qualité de vie, développement durable, épanouissement personnel, droits universels, coopération mondiale multilatérale...) s'impose comme expérience inédite et pleine de promesses, que le monde entier observe avec espoir.



Architectes, entrepreneurs : mode d'emploi

L'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (O.G.B.T.P.) a remis à jour le Guide professionnel des Travaux de Bâtiment sous forme d'un CD ROM, intitulé : *Architectes, entrepreneurs : mode d'emploi*.

Ce CD ROM rassemble sous forme de rubriques pratiques toutes les données administratives, financières et réglementaires, qu'il faut maîtriser dans les marchés privés, comme dans les marchés publics, depuis la mise au point du projet, jusqu'à la fin du chantier en compte des dernières modifications intervenues dans les réglementations françaises et européennes.

À découvrir sur <http://www.ogbtp.com>

S'installer en profession libérale

Guide pratique 2005 de l'Union Nationale des Professions Libérales

Ce guide s'adresse à toutes les personnes (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, retraités) qui souhaitent créer leur activité en profession libérale. Disponible gratuitement sur demande, ce recueil s'est voulu facile d'accès, précis et très complet. Pour permettre au professionnel de gérer la phase délicate de l'installation, ce guide aborde les premières formalités liées à la création d'entreprise, les aides, les structures juridiques, le régime fiscal, les cotisations sociales et charges diverses..., et présente les organismes qui pourront l'aider et l'accompagner pour pérenniser son activité.

Pour commander gratuitement un exemplaire : www.formapl.org.



La qualité dans le logement neuf : diagnostic et propositions

Fnschlm, UNSFA

Élus, maîtres d'ouvrage et architectes partagent une responsabilité majeure : celle d'assurer le bien être des citoyens en leur proposant des logements de qualité, financièrement abordables, dans un cadre de vie toujours plus soigné.

La Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM (Fnschlm) et l'UNSFA ont voulu croiser leurs regards sur la question du logement à travers une variété d'entrées : la qualité urbaine, la qualité des processus de fabrication, la réglementation, la question de la mixité sociale et fonctionnelle, la pérennité et l'évolutivité du bâti et l'économie globale de la qualité.

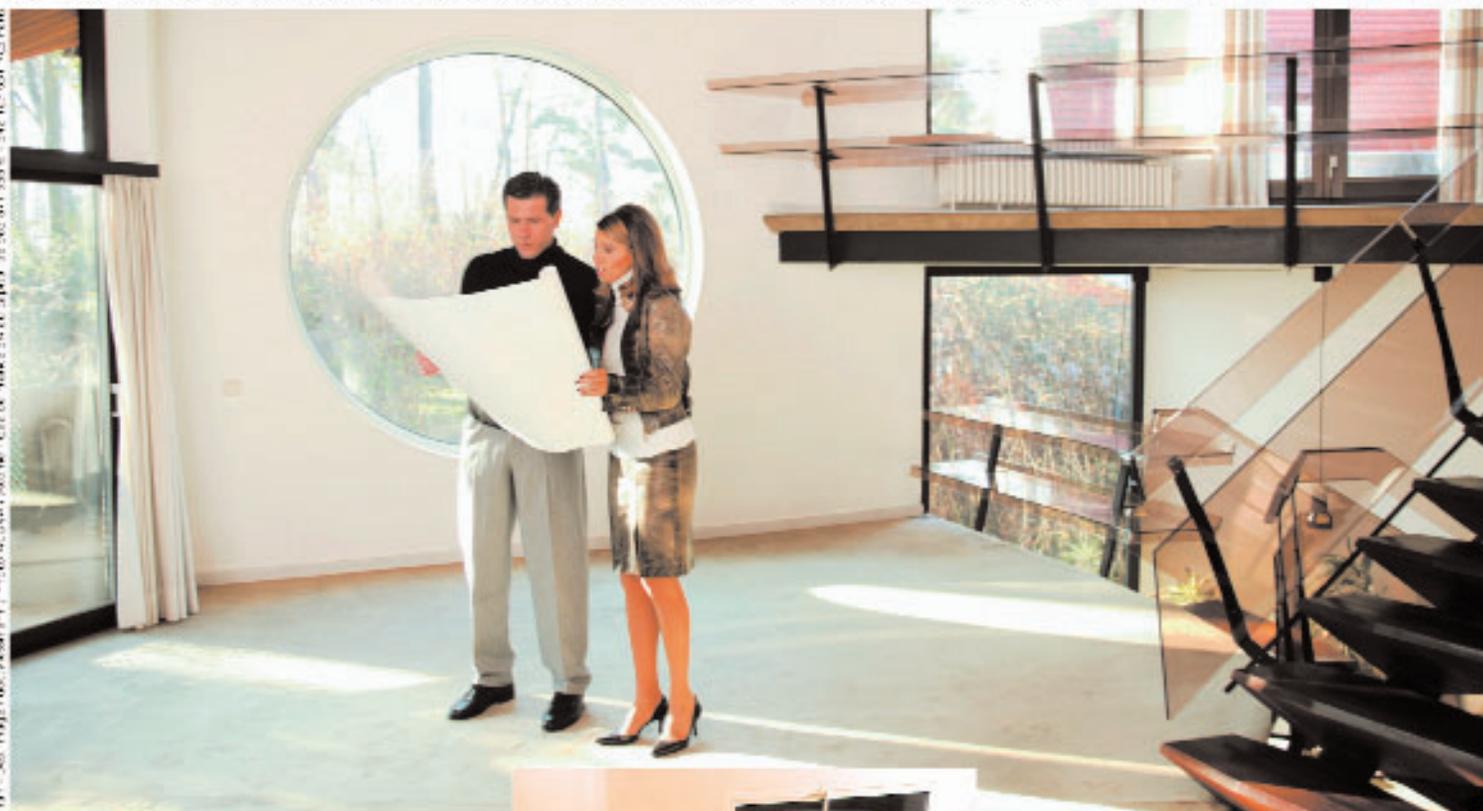
Ce guide résulte de cette analyse croisée. Son objectif est double :

- pédagogique : il constitue le support de formations mixtes maîtres d'ouvrage/architectes dispensées à la fois par A.RE.COOP. et le GEPA ;
- politique : il contient des propositions concrètes destinées à faire évoluer les pratiques.

Le gaz naturel, une énergie performante, moderne, respectueuse de l'environnement.

Le gaz naturel vous permet de valoriser les projets de vos clients avec des solutions performantes et respectueuses de l'environnement : émetteurs à chaleur douce, chaudière à condensation, couplage solaire gaz, pour le chauffage et l'eau chaude www.gazdefrance-distribution.com

ensemble - Cédric Piretti - Getty Images / Contrasto - Des images de Sébastien - Gaz de France SA, ex Sefip - 01 563 871 938 - 04 70 63 664 42 Paris



Ici. Là-bas. Pour vous. Pour demain.

 **Gaz de France**
RÉSEAU DISTRIBUTION

Résoline

Les clés de votre réseau

L'expertise
qui vous ouvre
les portes
du réseau.

France Télécom propose des solutions techniques personnalisées aux professionnels de l'immobilier pour leur permettre de créer davantage de valeur autour de leurs projets. Du conseil sur les technologies et services au déploiement de réseaux, France Télécom vous accompagne et vous permet de rendre vos espaces résidentiels ou professionnels communicants, **au grand bénéfice de vos futurs clients.**

La gamme des prestations Résoline est présente sur l'ensemble du territoire. Vous trouverez toujours un interlocuteur proche de votre opération.



france tele**com**